

PHOTO JEAN-MICHEL ANDRÉ

Consultation sur place

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Jean-Pierre CHABROL
BARJAC



007092 0029

BARJAC

REVUE MUNICIPALE 1994

1**2****1**

Une harmonie...
des harmonies !
Congrès départemental
en mai 1995 à Barjac.

2

Congrès départemental
des Pompiers.

3

Le tourisme rural avec
le Congrès des Gîtes de
France.
Du Vigan à Barjac,
"l'arrière pays" se bat
avec le soutien d'Alain
Journet, Président du
Conseil Général.

3

Réfléchissons ensemble SUJETS OU CITOYENS ?

1995 sera une année électorale : présidentielles, municipales, législatives peut-être solliciteront les citoyens. La crème des promesses coulera à gogo, à moins que, sûrs de leur affaire, les prétendants n'annoncent à l'avance qu'il faudra encore saigner et purger, que c'est une cruelle mais indispensable nécessité de se serrer la ceinture, que c'est pour notre bien, qu'un jour ça ira mieux, etc.

Sucre ou vinaigre, de toute façon nous serons courtisés.

CES RENGAINES, nous apprenons depuis longtemps à nous en méfier. Mais il y a un second danger lié au système représentatif, à la délégation de pouvoir. Une fois en place, les représentants ne vont-ils pas nous faire comprendre que la fête est finie, qu'ils s'occupent de nos affaires (nous savons qu'ils savent ne pas oublier les leurs !) et notre citoyenneté n'aura vécu que ce que vivent les roses, l'espace d'un long printemps !

LA VIE REPRENDRA SON COURS, douce à ceux qui s'enrichissent en dormant, bercés par le CAC 40, le Dow Jones et les placements juteux, dure aux chômeurs, aux jeunes en situation précaire, aux salariés et aux agriculteurs sur la corde raide des fins de mois difficiles, aux artisans et commerçants parfois écrasés par des charges qui visent, en fait, à leur rendre l'indépendance impossible, aux retraités souvent scandalisés de voir les nouvelles générations vivre plus mal que la leur dans une époque qui a les moyens du bien-être pour tous. Le repli sur soi, la résignation voire de la désespérance vont-ils s'installer ?

IL Y A 50 ANS (nous publions quelques pages à ce sujet), nos pères dans une situation terrible se sont dressés. L'esprit de progrès et de Résistance qui les animait gagna notre liberté, et dans une France dévastée, jeta les bases d'une vie de paix, trouva les moyens d'un bien être et de protection sociale. Gardons-nous de laisser perdre ces conquêtes et cet esprit ! Agissons !

IL Y A TANT DE CHOSES À CHANGER dans ce monde mis au racket par l'argent-roi ! Consacrer une part de sa vie à cette humanité qui va de Barjac jusqu'aux pauvres yeux mutilés et vendus des enfants de Colombie, c'est lui donner un sens.

ET PUIS, IL FAUT SE DÉFENDRE, résister : au train où ça va, il n'y a pas le choix. Certes, ce serait bien de garder ses pénates, de cultiver son jardin, de ne penser qu'à ses proches et à soi, mais ces petits bonheurs pouvons-nous vraiment les conserver alors que tant de régressions menacent ?

EN UN TEMPS où l'art de gouverner semble être devenu celui de tromper les gens et de les charger de mille soucis, avec des airs de ne pas y toucher, nous avons pour notre part respecté intégralement notre programme, sollicité la participation et soutenu les démarches citoyennes des associations, rendu des comptes et recherché avec passion le débat sincère. Tout le contraire du chèque en blanc et du dessaisissement de responsabilités.

DE TOUTES LES RÉALISATIONS - et elles sont importantes et nombreuses - que nous avons produites, cette recherche d'une démocratie qui ne consiste pas seulement à voter tous les 6 ans, et à payer ses contributions est certainement la plus porteuse d'avenir. Et alors que la préoccupation majeure pour beaucoup est de survivre, de subsister seulement c'est aussi la plus difficile.

SI NOUS VOULONS AVANCER ENCORE, il faut en finir avec cette conception qui consiste à avoir « ceux qui s'en occupent » d'un côté et de l'autre ceux qui renoncent et laissent faire.

PAR LES COMMISSIONS municipales vous associant, tant pour les écoles que pour la culture ou les travaux, par le débat autour de la revue, notre démarche est à l'inverse de la confiscation de pouvoir. Le vestiaire, le préau scolaire, la rue Salavas, la cuisine centrale, le garage des pompiers ont été débattus avec les intéressés eux-mêmes. C'est démocratique, c'est efficace ! C'est comme cela que nous ferons encore progresser Barjac. **C'est dans ce sens que nous souhaitons poursuivre.**

EDOUARD CHAULET

Maire de Barjac



DES CHIFFRES POUR JUGER

B R E V E S

Ordures ménagères :

Le coût du service ordures ménagères s'élève pour la commune à 373 000 F, 6.5 % d'augmentation par rapport à 1993. Le montant de la taxe à répercuter sur les contribuables est fixée par le Conseil municipal à 320 000 F seulement soit une différence de 50 000 F que la commune assume.

Assainissement :

Les tarifs restent raisonnables : un droit fixe de 150 F par abonné, les 50 premiers m³ facturés à 10 centimes, au delà 3.5 F le m³.

Les branchements remplaçant la fosse sceptique 12 000 F;

Ces recettes équilibrent un budget qui a permis 5 millions de francs de station d'épuration, des extensions et des frais de fonctionnement.

De nouvelles extensions vers le Rieu, Planlong et la Reboulasse sont programmées, nous attendons les subventions depuis 2 ans.

Renégociations des emprunts :

La renégociation de plusieurs emprunts a permis une économie annuelle de 38 236 F.

Cependant, avec un taux d'inflation officiel à moins de 2 %, même les taux renégociés à 6.5 % laissent une marge bénéficiaire scandaleuse aux banques qui avec les collectivités locales ne courent aucun risque.

■ PRODUITS DES IMPÔTS LOCAUX

Le produit des impôts locaux s'est élevé en 1994 à 2 425 000 F, ce qui représente une augmentation de 190 000 F par rapport à 1993 (2 235 000 F).

Cette évolution des produits fiscaux qui traduit le dynamisme de la commune : plus de population, plus de constructions, plus d'activités... a été obtenue sans que soit augmenté le taux d'imposition.

Rappelons que c'est la sixième année consécutive que le Conseil Municipal n'augmente pas ces taux d'imposition qui déterminent la part de l'impôt de chaque citoyen revenant à la commune.

Et pourtant, certains citoyens se plaignent parfois d'une brusque augmentation de leurs impôts locaux.

Ces augmentations peuvent avoir des causes diverses :

- 1) le département et la région peuvent avoir augmenté leurs taux (c'est précisément ce qui s'est passé ces dernières années) ;
- 2) l'habitation a pu être améliorée... agrandie, donc sa valeur locative augmente car c'est à partir de cette valeur qu'est calculé l'impôt ;
- 3) les réductions votées par le Conseil Municipal pour enfant ou personne âgée à charge ont pu être supprimées si l'enfant ou la personne âgée n'est plus à charge ;
- 4) la taxe d'habitation étant établie également d'après le montant de l'impôt sur le revenu, un changement dans ce domaine

entraîne presque automatiquement une augmentation ou une réduction de la taxe ;

5) enfin, même les ordinateurs des services fiscaux peuvent avoir des ratés..., n'hésitez pas à épilucher votre feuille d'impôt et à signaler à la mairie ce qui vous semble injustifié.

La taxe professionnelle : dans ce domaine également le taux n'a pas augmenté depuis 1990 mais il va sans dire que si le chiffre d'affaires, la masse salariale, les investissements (éléments figurant dans la déclaration souscrite par l'assujetti) augmentent, la taxe augmente également.

De 1989 à 1994, le taux de la taxe professionnelle s'applique non plus sur 2.7 millions de base mais sur 4.8 millions, cela prouve qu'il y a plus d'assujettis, plus d'investissements, des chiffres d'affaires en augmentation... Bref, plus de dynamisme et plus de vie à Barjac. (Voir tableau ci-dessous).

■ LES PERSPECTIVES D'AVENIR :

Les perspectives futures sont très positives. La taxe professionnelle émanant du poste source EDF est évaluée à 120 000 F, elle sera perçue dès 1995. Les bases des entreprises exonérées jusqu'à présent représentent un produit à venir d'environ 100 000 F, la carrière devrait rapporter 145 000 F en 1995.

La taxe de séjour représente environ 30 000 F annuellement.

| | Taux 93 | Taux 94 | Produits 94 |
|----------------------|---------|---------|-------------|
| Taxe habitation | 12.90 | 12.90 | 647 322 |
| Foncier bâti | 16.11 | 16.11 | 665 021 |
| Foncier non bâti | 67.54 | 67.54 | 345 805 |
| Taxe professionnelle | 16.31 | 16.31 | 766 996 |

DES CHIFFRES POUR JUGER

Les droits de «place marché» du vendredi plus la brocante rapportent 330 000 F.

En 1989, cela ne produisait que 60 000F.

Des permis de construire importants et assez nombreux laissent présager des taxes d'habitation, des taxes foncières et des taxes locales d'équipement...

■ DES SUBVENTIONS EN AUGMENTATION :

En 1994, les subventions versées par la Commune aux associations et organismes barjacois ont augmenté souvent de façon notable : le centre communal d'action sociale a reçu une subvention de 75 000 F soit 45 000 F de plus qu'en 1993, lui permettant l'organisation plus autonome de ses activités (organisation semaine personnes âgées - spectacles animations - conférences...).

L'Etoile Sportive barjacoise a reçu 12 000 F (+ 1 000 F), le Comité des Fêtes 30 000 F (+ 5 000 F organisation carnaval) - L'Amical Club Bouliste (National de Pétanque, coupe du Maire) : 11 000 F - L'Association des anciens Combattants pour l'organisation de la cérémonie commémorative du 8 mai : 4 250 F ; 25 000 F pour la tenue du Congrès départemental des sapeurs-pompiers ; 10 000 F au syndicat d'initiative + renouvellement de la prise en charge du contrat-emploi-solidarité, 4 000 F à «El Torino»...

■ DETTE :

Au total : capital plus intérêts, la dette s'élève à 1.1 million de francs mais en fait, la commune n'a à déboursier que 625 000 F par an car :

1) le loyer de 120 000 F que verse à la commune la SA UNIC rembourse l'emprunt contracté par la commune pour le sauvetage de ce site industriel ;

2) le département nous verse 360 490 F de subvention annuelle pour des travaux correspondant à des investissements antérieurs.

Remarque : la gestion de la dette a fait l'objet de renégociations fructueuses. Antérieurement à 1989 des emprunts lourds (pompiers 16.5 %) ou différés (ancienne gendarmerie) avaient été contractés, inclus dans la dette actuelle.

Annuité nette/habitant : 456 F

Annuité brute / habitant recettes non déduites : 797 F

Les communes de même catégorie dans le département du Gard ont une dette par habitant de 1199 F (informations Trésorerie générale du Gard).

Barjac sans un sou ? Barjac très endetté ? Non ! Et ce ne fut pas sans réalisations...

BREVES

S.C.I. La Lauzière :

Enfin les travaux ont commencé ! Nous nous en réjouissons, même si la réalisation finale n'est pas à la hauteur des promesses faites lors de la cession du terrain (25 lits au lieu de 45).

Logements :

Presque tous les jours, on vient en Mairie pour trouver un logement, c'est dire la nécessité et l'urgence des 6 villas programmées par les HLM au lotissement du Bourdarie. Les permis de construire sont accordés, l'acte d'achat des terrains à la Commune pour 300 000 F est signé, les entreprises sont en partie retenues et les travaux ne devraient plus tarder.

Embellissement :

Félicitations pour les rénovations de façades aux familles André, Roger Borie, José Euzenne, Louis Pages, Perrier-Justamon et Schneider, et à la famille Jean Divol pour son 1^{er} prix départemental «Hôtels, restaurants, campings» concernant le camping du «Mas Neuf».

MIDI LIBRE
BARJAC 31/12/94

Comptabilité M14 : Barjac parmi les 300 communes retenue

■ Comptabilité M14 : Mise en place au 1er janvier 1995 à Barjac sur décisions conjointes du ministre des Finances et de l'Intérieur à titre expérimental. En effet, seules 300 communes en France sont concernées, ont été retenues les collectivités à situation financière saine. Cette nouvelle norme comptable applicable pour l'ensemble des communes en 1997, a pour objectif de moderniser et d'harmoniser les comptabilités des collectivités locales à celles des autres acteurs économiques. Elle s'inscrit dans une volonté de transparence. A noter que la commune va bénéficier gratuitement d'un logiciel informatique.

TRAVAUX

■ RUE SALAVAS : SIMPLE DÉCORATION ?

De toute façon, il fallait trouver : pour changer les tuyaux d'eau, amener le courant électrique.

Mais les pavés, par dessus le marché ?

Pourquoi pas du goudron ou du béton ?

C'est moins cher !

Nous avons longuement discuté, disputé, écouté les uns les autres... Et puis nous nous sommes dit : «notre programme prévoyait la mise en valeur du patrimoine» et si on veut avoir des touristes, il faut aussi leur donner à voir. Ça a marché. Ils sont venus en nombre, ont apprécié et les photos de la «place de l'horloge» font le tour d'Europe.

Ce que nous ne savions pas, c'est qu'à part quelques inconditionnels de la critique, nous donnerions un objet de fierté aux Barjacois.

Coût des travaux : 1 011 200 F TTC

- Pavage + assainissement : 805 000 F
- Electrification : 194 200 F
- Maîtrise d'oeuvre : 45 000 F

Eau potable : 175 000 F pris en charge par le syndicat d'Adduction d'Eau potable sans participation communale : travaux de renforcement.

Financement :

- 150 000 F subvention en capital département,
- 83 000 F subvention syndicat mixte pour l'électrification,
- 400 000 F emprunt à 6.6 % dont le remboursement est couvert par 40 251 F de subvention/an départementales durant 15 ans
- récupération TVA : 164 000 F,
- le reste : fonds propres.

En résumé et pour être clair : c'est payé et surtout bien financé sans répercussion financière pour l'avenir.

■ VOIRIE :

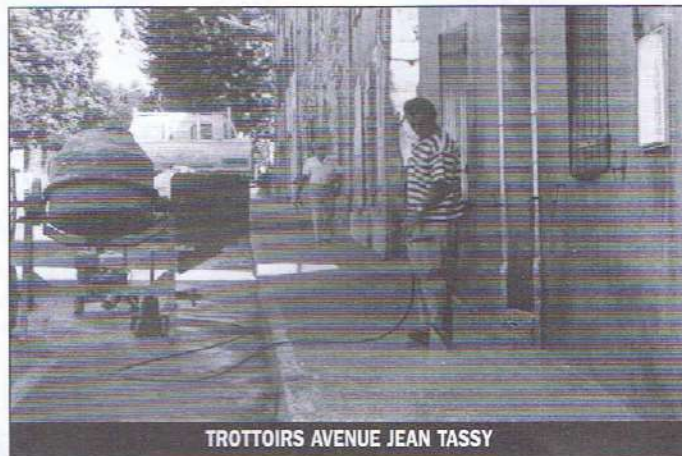
Dépenses totales : 554 000 F.

Qui a dit que la Rue Salavas avait empêché que l'on fasse des chemins ?

- Chemins ruraux : Ribes Hautes, Fontmalliague, Chemin de Charail, de la Freyssenette, du Mas Privat.
- Mise en sécurité du Pont de Terrieu
- Avenue Jean Tassy : constructions de trottoirs, aménagement et reprise du réseau d'assainissement et du pluvial. Coût : 200 000 F. Ces dégâts d'orages (pour 1 million de F) n'ont reçu aucune aide.
- Acquisition et pose de panneaux de signalisations, de noms de rues et de lieu-dits.
- Aménagement de la cour des Ecoles.

En cours de réalisations : chemins du Mazert, de Fontfroide, de Trédoul, du Jonquier, chemin de Grézan en totalité du carrefour route de St Sauveur au carrefour route d'Alès, montée du Château.

Par ailleurs, les concassés de la carrière vont permettre de reprofiler à bon marché et de bonne et belle façon bon nombre de chemins de terre.



■ BÂTIMENTS :

+ EXTENSION CENTRE DE SECOURS,

+ CRÉATION DE NOUVEAUX VESTIAIRES :

En concertation avec les utilisateurs (football et tennis), un bâtiment moderne et rationnel remplace désormais les anciennes installations vétustes et insalubres. C'est un encouragement à la poursuite de ces 2 activités sportives...

Le coût des travaux s'élève à : 845 000 F HT subventionné par la Région pour 150 000 F et par le département 187 000 F en capital et 5 annuités de 37 400 F.

TRAVAUX

CRÉATION D'UN HANGAR TECHNIQUE COMMUNAL

Au quartier la Reboullasse, l'ensemble du matériel technique sera ainsi regroupé, un coin atelier sera aménagé, les garages au Château seront libérés, c'est un gage de rationalisation et de bien-être pour le personnel de voirie. le coût des travaux s'élève à 210 000 F HT. Désormais il y a de la place dans le château !

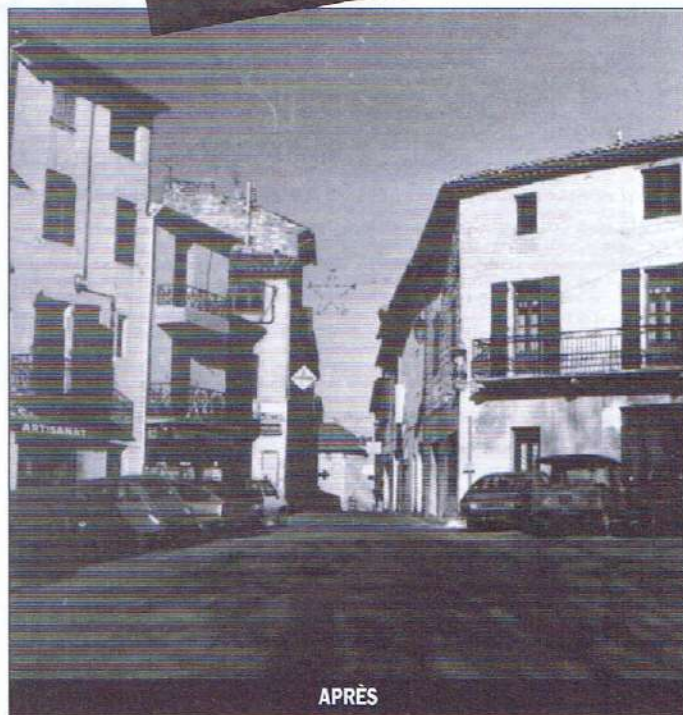
■ ELECTRIFICATION :

Dépenses totales : 1 537 000 F financés à 80 % par un fonds d'aide spécifique dit FACE

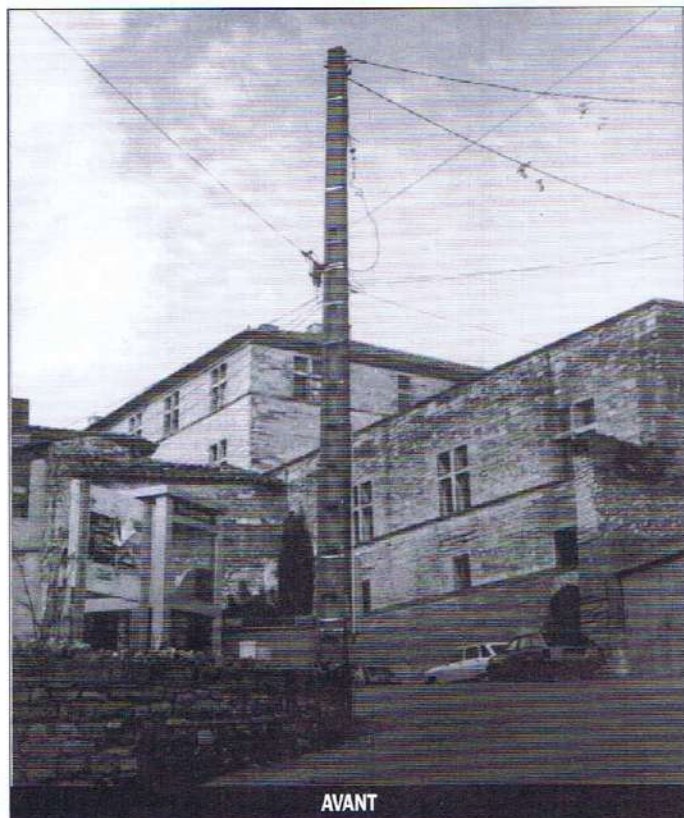
- Travaux basse tension Alimentation en souterrain poste Foire.
- Construction dans le style Poste haute Fontaine et mise en souterrain de lignes.
- Mise en souterrain des câbles : place de la Liberté, rue St Michel, angle place Dr Roques...
- Alimentation basse tension kiosque place du 8 mai

C. DUMAS

J. BELLEGARDE

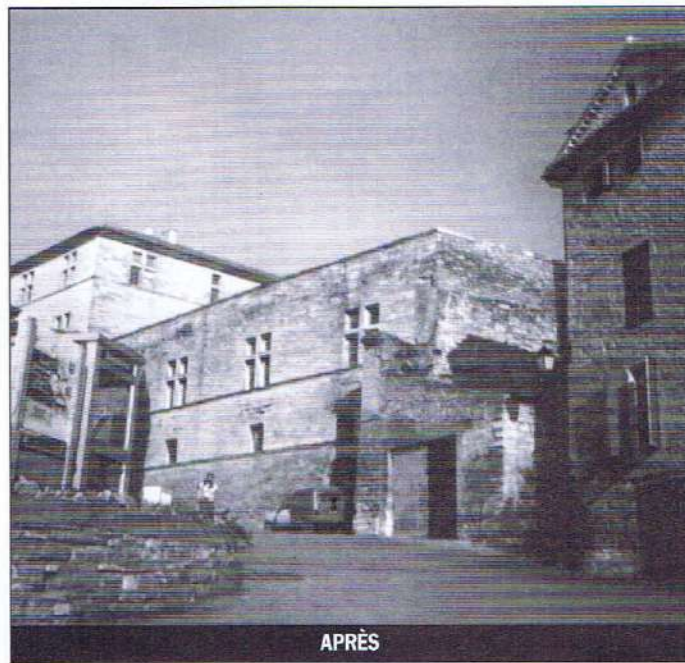


TRAVAUX



AVANT

■ ELECTRIFICATION : ESTHETIQUE ET CONFORT



APRÈS

EN COURS

■ UNE 3^{ème} IMPLANTATION INDUSTRIELLE :

Suite à des contacts depuis plusieurs mois, le Maire a présenté, au Conseil le projet d'implantation en zone industrielle de la St^e Eticalu, en 1995 : cette société fabrique des étiquettes auto-adhésives pour l'agro-alimentaire. Un ingénieur de l'ADIRA (Association pour le développement Industriel de la région Alésienne) a étudié et suivi le dossier qui présente «toutes les garanties tant commerciales que financières».

Le projet comprend la construction d'une unité de production de 1 500 m² avec création immédiate de 10 emplois dont 4 seront pourvus par des «conducteurs de machines» venant de Paris, puis 15 supplémentaires sur les 3 années à venir.

La commune sera maître d'ouvrage, c'est à dire qu'elle s'occupera de toutes les phases de cette implantation (terrain, bâtiment, réseaux...). A l'heure actuelle, le coût global des travaux est évalué entre 3.5 et 4 millions de francs, l'ensemble peut recevoir 50 % d'aides publiques, l'autre partie étant financée par un

emprunt sur 8 ans remboursable à la commune sous forme de loyers de telle sorte que l'opération soit sans frais pour le budget communal. La «livraison» de l'usine est fixée au 15 juillet par les industriels.

C'est la troisième fois depuis 1989 que la Commune procède à l'installation ou à la reprise d'un «site industriel». D'aucun diront (mais ils ne sont pas chômeurs) qu'il vaut mieux s'occuper des chemins, que nous sommes en milieu rural : nous avons prouvé toutefois que nous savions faire les deux.

■ DÉVIATIONS

Les travaux avancent bon train et la chaussée devrait pouvoir être empruntée avant l'été. Ouf ! Lorsque cela sera, nous nous demanderons probablement comment nous faisons pour supporter le passage des monstres routiers au travers de la rue St Michel ! Un long combat qui a "fait sauter le verrou" laissant à d'autres le soin d'enfoncer la porte ouverte !

EN COURS

L'option «déviationniste» de la Municipalité, dès 1989 a permis l'acquisition des terrains compris entre la nouvelle route et le pied de village pour 200 000 F. Ainsi l'avenir est ménagé : cet espace public rendant possible parkings et accès piétons, bien nécessaire pendant les foires et l'été.

Les ronds points seront à aménager par la Commune avec une aide de 150 000 F du département. L'occasion est ainsi donnée de permettre à notre village d'avoir 3 symboles. toute suggestion peut être adressée en Mairie !

Par ailleurs, le Conseil municipal a conditionné son autorisation de carrière à l'engagement de création par le Département d'une déviation route d'Ornac pour éviter la Croix Blanche et le lotissement. Nous saurons reconnaître là, du mérite au Conseiller Général s'il "fait sauter le verrou"...



■ LOCAL, ABRIS DE CARS, SYNDICAT D'INITIATIVE, FÊTES ET FOIRES

Lors de la rencontre : débat autour de la revue en février 1994, il nous a été rappelé qu'un abri manquait toujours pour nos enfants scolarisés à Alès et St Ambroix, dont les départs se font de nuit en hiver à 6h50 et 8h10...

Par ailleurs, le Syndicat d'Initiative devait déménager à chaque foire et se trouvait à l'étroit pour accueillir près de 30 000 touristes par an.

L'architecte M. Mercier a établi son projet après avoir recueilli auprès des parents, du Syndicat d'Initiative, du Comité des Fêtes, et du Comité d'Expansion les besoins de chacun.

Le projet est en cours de réalisation et sera opérationnel à Pâques. Coût : 421 000 F. HT.

■ PAVAGE GRAND RUE ET RUE DE L'ABBÉ ROUX

Les coûts ont été définis et les entreprises «moins disantes» retenues par la Commission des Marchés, nous savons leurs compétences : rue Salavas.

Seul manque l'arrêté de subvention pour commencer immédiatement.

Au cas où il tarderait, les travaux seraient différés à l'automne pour pénaliser le moins possible les riverains.

■ CHÂTEAU :

Notre dossier est déposé depuis 2 ans auprès du Conseil Général de la région et de l'Etat...

Le projet, étudié par Jean de Margerie et le Berim, prévoit de loger le club «La Belle Epoque», la musique «Les enfants de barjac», la bibliothèque, de créer une tisanerie rangement, pour fonctionnaliser la nouvelle salle des fêtes et de poser des fenêtres aux 2ème et 3ème étage.

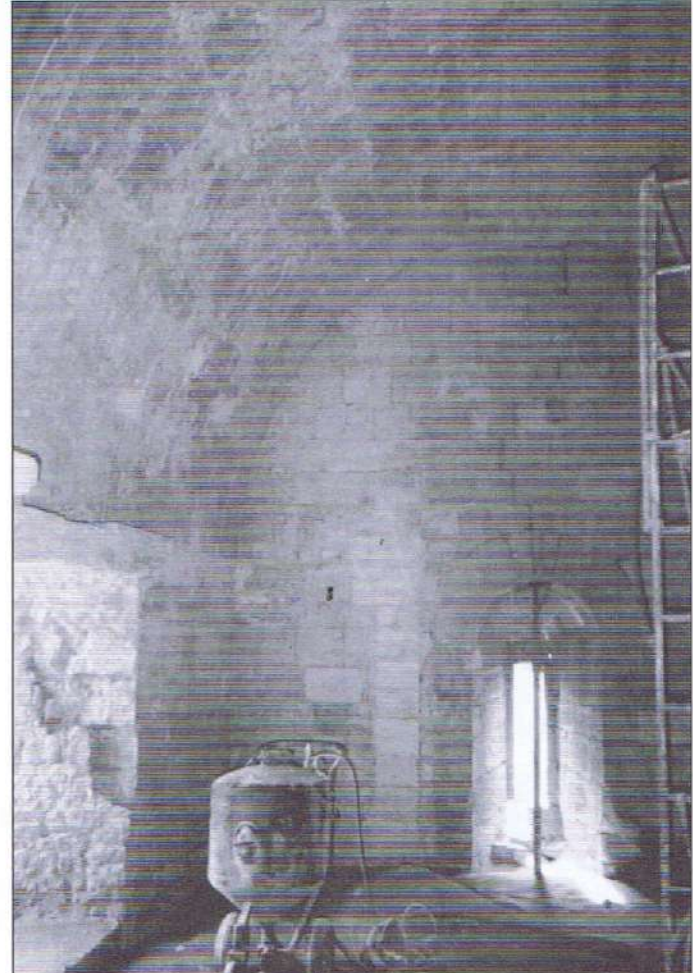
PERMIS DE CONSTRUIRE 1994

| | |
|----------------------------|----|
| Maison individuelle..... | 8 |
| Extension maison..... | 6 |
| Hangar agricole..... | 2 |
| Garage - Atelier..... | 3 |
| HLM (6 villas)..... | 1 |
| Piscine..... | 2 |
| Façade..... | 4 |
| Abri de jardin..... | 11 |
| Restauration chapelle..... | 1 |
| Serre..... | 1 |

RÉALISATIONS DES SERVICES DE LA VOIRIE :



POSE DES AUGES RUE SALAVAS OFFERTES PAR M^{LE} LAVIE ET L'ABBÉ BLANC



L'ANCIENNE SALLE DE MUSIQUE AU DONJON DU XII^E SIÈCLE SPLENDIDE !



TRAVAUX SOUS PROTECTION !

- Construction Mur Jeu de Boules
- Construction Mur de la Lisette
- Plantations et fleurissement du village
- Fontaine de la Mairie
- Pose des panneaux de rues et mise en place signalisation
- Sablage ancienne salle de Musique du Château
- Nettoyage murs et toitures de l'Eglise
- Maintenance de la station d'épuration
- Création de fossés chemin du Jonquier, Ribautes.

LE PERSONNEL

RECRUTEMENT : 1 conducteur auto - Poids Lourds : Jean-Louis Pascal en décembre 1994.

TITULARISATION : Didier Sonzogni et Richard Sonzogni ont respectivement été titularisés en février 94 et en octobre 94.

AUGMENTATION D'HORAIRE d'un agent d'entretien qui passe de 15h à 20h par semaine en septembre 1994.

DÉPART À LA RETRAITE : Mme Lucette Seguin en août 1994, remerciements à l'ensemble du personnel permanent ainsi qu'aux personnes employées sous Contrat Emploi Solidarité qui se sont succédées durant l'année pour participer au travail collectif dans tous les services : aux écoles, au centre aéré, à la voirie, au Syndicat d'Initiative : Isabelle Agapitos, André Bruguier, Karem Bellil, Fernando Barbosa, Isabelle Barbosa, Roseline Colin, Maria Devita, Jean-François Daniel, Bettina Delieusche, Josette Fauveaux, Patricia Fauveaux, Nadège Kerfysler, Patricia Naton, Bonaventure Naton, Nelly Raffin, Céline Savoie, Sylvie Taulette, Yannick Scaramus, Yvan Courtial.

LES ACHATS

Comme chaque année, nous tenons à rendre compte aux contribuables de l'usage que le Conseil municipal fait de leur argent dans le domaine des investissements en biens durables afin d'améliorer l'efficacité des services municipaux, de moderniser l'école, la gestion du tourisme, l'accueil, etc...

ACQUISITIONS FONCIÈRES JOUXTANT L'ÉCOLE PUBLIQUE

Pour la cuisine centrale 27 000 F

SERVICES TECHNIQUES

- Tables, chaises, charriot de rangement 20 873 F
- Tondeuse 3 890 F
- Tronçonneuse 4 500 F
- Tracto-pelle 170 784 F

ÉCOLE PUBLIQUE

- 3 ordinateurs 20 291 F
- Photocopieur AGFA 20 162 F
- Imprimante minitel 890 F

OFFICE DE TOURISME

- Matériel informatique 20 000 F

RAYONNAGES BIBLIOTHÈQUES

5 570 F

4 PROJECTEURS

4 405 F

1 APPAREIL TÉLÉ-SÉCURITÉ

3 012 F

Pour mise à disposition chez les personnes

âgées qui le souhaitent

4 HAUTS PARLEURS

3 197 F

MATÉRIEL DE SONORISATION

- Installation Sono Kiosque + place du 8 Mai 14 935 F
- Installation Sono fixe au Château 39 014 F

TERRAIN BORIE jouxtant le Parc des Capucins = échange

COMMISSION SCOLAIRE



DÉPART EN 6E REMISE DES PRIX

EFFECTIF À LA RENTRÉE SCOLAIRE 1994

Ecole publique : 97

Ecole privée : 60

RÉPARTITION/COMMUNE

Barjac 130

Bessas 9

Montclus 1

Rivières 1

St Privat 16

Les frais de fonctionnement par enfant s'élèvent à 3 576 Francs contre 3125 francs sur l'exercice 92/93 soit une augmentation de 14,5 % due à une baisse d'élèves de 9 % et une augmentation globale des frais de 5 %.

Les frais d'investissement, uniquement à charge de la commune de Barjac ont été :

- achat de 3 ordinateurs pour 20 300 Francs,
- achat d'un photocopieur pour 20 000 Francs,
- travaux cantine : remplacement matériel de cuisine 5 000 Francs
- aménagement d'une salle de bibliothèque
- remplacement de fenêtres au château pour 25 000 Francs.

La Commission Scolaire a proposé de maintenir le montant des fournitures scolaires à 280 Francs par élève, de porter la subvention aux classes de découvertes de 175 à 250 Francs suite au projet de déplacement à Paris, de maintenir la participation à un déplacement au théâtre d'Alès.

La Mairie a également pris en charge le paiement d'un CES à l'école publique pour assurer une garderie matin et soir. Un abribus sera réalisé en 95 suite à de nombreuses demandes et ce pour un meilleur accueil des élèves du secondaire.

COMMISSION SCOLAIRE (suite)

PROJET CUISINE CENTRALE

L'accord de principe du Conseil Général d'une subvention de 40 % sur la partie «scolaire» du projet doit permettre le commencement des travaux dès 95 (nouvel accès, réfection toiture...). L'autre partie du projet, contenant le portage de repas à domicile, la liaison froide est à l'instruction à l'aide sociale au Conseil Général.



CONCOURS CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

La municipalité reste attentive à tout projet ou intervention touchant les écoles, tel que nous le voulions dans notre programme, la somme des travaux réalisés en est la preuve.

J.M. PILOD

TRANSPORTS SCOLAIRES : Mise en place d'une navette supplémentaire au départ d'Alès tous les jours à 8 h 10 soit 1 h de sommeil gagnée pour les élèves rentrant à 9 h. Possibilité aux non-scolaires d'emprunter les lignes désormais régulières.

CENTRE COMMUNAL DE LOISIRS

Cette année pour la 4^{ème} année consécutive, le Centre de Loisirs a fonctionné pendant les 8 semaines des grandes vacances d'été (du 11 juillet au 2 septembre 1994).

Les enfants y viennent de plus en plus nombreux et de plus en plus ravis (40 enfants cette année).

L'équipe était composée par : M. Francis Hugon, Directeur, M^{lle} Céline Maurin, Directrice adjointe,

Cinq employés communaux, et une jeune stagiaire en juillet (Karine Kerfiser).

Le programme avait été soigneusement préparé par M^{lle} Lagorsse et M^{me} Nouet, et puis discuté avec les élus et les responsables du centre.

Ce programme d'activité est un projet pédagogique, visant le maximum d'objectifs pour l'enfant.

Sur le terrain un programme de la semaine a été établi et transmis aux familles avec une certaine régularité dans les activités principales.

- Piscine à St-Ambroix (avec obtention de brevet de natation),
- Piscine à Orgnac,
- Après-midi à la Cèze avec baignade ou pêche pour les grands,
- Tennis ou foot au terrain de sport,
- Initiation à l'équitation «à la ferme du Malibeu» avec Jean-Luc Dumas, poneys pour les petits, promenade,
- Activités d'intérieur : peinture, travaux manuels, dessin, confection de bijoux,
- Tennis de table (grâce à Sport-plaisir, qui le mit à notre disposition),
- Petite piscine et jeux aquatiques pour les plus petits.

Nous avons travaillé avec une Association voisine «Vacanisport» qui nous a proposé des activités sportives spécifiques avec des moniteurs spécialisés : escalade, spéléologie, descente de la Cèze sur 4 km en canoë-kayak, camping à «la Fontaine de Montclus», pendant deux jours grâce au propriétaire M. Hervé Cheirezy de Montclus, qui met à notre disposition ses terrains privés en bord de Cèze.

En juillet, les enfants ont pu visiter «Atlantide Park», à Saint-Jean-du Gard.

En août, journée «Préhistoire» à Labastide de Virac suivie d'une initiation au golf à Vagnas.

L'activité «photographie» a marqué tous les temps importants et les enfants eux-mêmes, ont pu montrer leurs talents et leur créativité. L'exposition de photos du dernier jour en a été la preuve. Les enfants ont même eu une après-midi «en chambre noire» pour développer leurs propres photos grâce au laboratoire de M. et M^{me} Michel Raffin.

Le dernier jour, les animateurs et les enfants avaient invité la municipalité, les divers intervenants, les parents et ceux qui avaient aidé gracieusement pendant ces deux mois, à une kermesse de clôture autour d'un excellent et copieux goûter (préparé par le centre avec les enfants) dans une ambiance chaleureuse...

Le centre de loisirs est satisfait de la confiance faite par les parents avec la participation de 40 enfants scolarisés à Barjac.

Le succès de ce service très apprécié par les familles permet à la municipalité d'envisager de toujours faire mieux.

J. NOUET

A. LAGORSSE



LA KERMESSA DU DERNIER JOUR

AIDE SOCIALE

| FORME D'AIDE | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 |
|---|------|------|------|------|
| Aide médicale | | | | |
| • bénéficiaires soins à domicile | 8 | 8 | 9 | 28 |
| • hospitalisations | 4 | 4 | 2 | 4 |
| Placement | | | | |
| • hospices, maisons de retraite ou autres établissements pour personnes âgées et infirmes de plus de 60 ans | 7 | 7 | 2 | 1 |
| Hébergement en foyer annexe CAT | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Hébergement en IMP.IMPRO.IME (infirmes de - 60 ans) | 2 | 1 | 1 | 1 |
| Hospitalisation malades mentaux | 2 | — | — | 1 |
| Aide ménagère | 10 | 12 | 14 | 15 |
| Allocations compensatrices | 13 | 17 | 17 | 16 |
| Assurance personnelle | 2 | 1 | 2 | — |
| Assurance personnelle RMI | — | — | 2 | 5 |
| RMI (dossiers déposés en mairie) | 13 | 11 | 14 | 16 |

L'ensemble de ces dossiers sert de base de calcul pour fixer le contingent communal que la commune verse chaque année au département.

| | |
|-------------|---------|
| 1990 | 168 602 |
| 1991 | 188 851 |
| 1992 | 210 569 |
| 1993 | 217 960 |
| 1994 | 280 210 |

Les difficultés des gens augmentent et ce ne sont ni les communes, ni les départements qui les ont créées mais une politique globale d'exclusion. Pourtant ils doivent en assumer la charge !
Nous protestons !

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

■ « LA SEMAINE BLEUE »

Cette année «la Semaine Bleue» (anciennement Semaine des Personnes Agées), s'est déroulée du 17 au 23 octobre 1994 dans toute la France.

Le thème retenu était : «la solidarité des âges dans la vie des familles», thème qui rejoint celui de la Semaine Internationale pour 1994 : «l'Année de la Famille».

Pendant cette semaine, les Amis du C.C.A.S. sont allés dans les familles et les hôpitaux visiter les plus isolés et les plus seuls. Des oreillettes avaient été confectionnées à leur intention par la cantine scolaire. Ces visites à domicile restent un lien solide et chaleureux entre le C.C.A.S. et les isolés et âgés de la commune.

Mercredi 19 octobre. Le traditionnel concours de belote a fait salle comble avec les irréductibles de la belote. La municipalité a offert 18 lots aux gagnants, tandis que le club «La Belle Epoque» offrait un bon goûter et boissons au choix.

Vendredi 21 octobre. Table ronde sur le thème : «les différentes aides aux handicapés, et les nouveautés pour 1995». Nous avons choisi divers intervenants (ayant trait avec tous ces problèmes posés par la dépendance, l'âge ou le handicap).

Madame Cassol nous a fait un rappel de toutes les aides, les conditions d'obtention et à qui elles s'adressent.

1°) Les aides :

* COTOREP, aides aux handicapés ne pouvant pas effectuer les actes essentiels de la vie. Demande de dossier en Mairie, il passe devant deux commissions tenant compte des revenus.

(plafond 1 personne : 30 480 F/an
1 couple : 76 960 F/an)

* Home d'accueil (petite structure d'accueil familiale, agréée) pour deux à trois personnes.

* Allocations logement : demande à établir, permanence à Saint-Ambroix, vendredi de 9 h à 12 h au 1^{er} étage de la C.A.F.

* Fonds sociaux pour l'amélioration de l'habitat payé par des organismes de retraite.

* F.N.S. c'est un complément de ressources pour ceux qui ont moins de 3 280 F/mois.

2°) Exonération d'impôts et taxes.

* Taxe d'habitation (titulaires F.N.S. + de 60 ans (non imposables sur le revenu), veufs ou invalides,

* Taxe foncière + de 75 ans,

■ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (suite)

* Taxe T.V. (+ de 60 ans non imposable, veuf ou handicapé).

Madame Marion nous rappelle les aides aux personnes âgées et handicapées :

* Présentation de la télé-sécurité (ou télé-alarme), plusieurs personnes en bénéficient sur Barjac - contacter Madame Nouët.

* Aide ménagère - ANPAF, AIDAR, Présence 30,

* Garde à domicile : auxiliaire de vie, domicile service Gard, garde de jour et garde de nuit, hébergement temporaire, PAC EUREKA : ou «programme d'activité cérébrale», nouveau service pour faire travailler le cerveau et retarder le vieillissement (séances de 2 h X 15). C'est un programme scientifique créé par la Fondation Nationale de Gérontologie (Dr. J. de Potron) sur demande des caisses centrales M.S.A. (propriétaire de la méthode). Pour plus de renseignements voir M^{me} Nouët ou M^{me} Marion.

Monsieur Goudart nous présente l'A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) et ses nombreux services : aides aux handicapés, aux gens âgés, aux familles, aide ménagère, soins, garde à domicile...

Les nombreux participants à cette rencontre ont pu poser des questions et discuter de vive voix.

Le C.C.A.S se réjouit de cette bonne réunion qui entre bien dans le cadre de la Semaine Bleue.

Samedi 22 octobre. Dans la salle municipale du château, la troupe professionnelle «l'Albatros» nous a présenté son nouveau spectacle «Le Colis». Spectacle de théâtre moderne avec 3 artistes de grande qualité. L'après-midi s'est poursuivie par une partie chanson française et musique, avant de se terminer par un goûter et boissons...

En résumé, le C.C.A.S et la municipalité sont heureux de constater que chaque année le public est plus nombreux et plus intéressé par ce programme que nous souhaitons de qualité mais aussi attractif et varié d'année en année.

■ AUTRES ACTIONS DU C.C.A.S.

Aide aux soldats : 500 F sont envoyés en fin d'année aux militaires.

Aides ponctuelles : dans certains cas, bien précis, le C.C.A.S a permis des aides financières pour débloquer des situations un peu dures avec des enfants en difficulté, le plus souvent... (Ceci est débattu en réunion et reste confidentiel).

J. NOUËT

Le C.C.A.S reste à votre écoute en 1995 : téléphone 66.24.50.09 - M^{me} Lagorsse, M^{me} Nouët.

■ LE BANQUET DES AÎNÉS

Le dimanche 24 novembre 1994 par une journée particulièrement ensoleillée, les aînés de la commune, à partir de 65 ans, se sont retrouvés au traditionnel banquet offert par la municipalité.

La salle municipale avait été bien décorée, pour accueillir par tables de 10 personnes les invités. L'ambiance était chaleureuse et chacun a pu passer une agréable journée. Le repas était bien préparé et bien servi par le restaurant du Centre de M. et Mme Contreras.

L'animation musicale a été assurée par un chanteur nîmois, très connu dans la chanson française : Jacques Vincent et son répertoire varié, de l'ancien au contemporain.

Une photo, prise par M. Jean-Michel André (photographe à Barjac), a été envoyée aux participants en souvenir de cette journée.

Madame Nouët rappelle dans son discours de bienvenue que le C.C.A.S et la municipalité restent toujours à l'écoute des plus âgés, dans le but unique de leur permettre une retraite la plus longue possible chez eux, mais avec les meilleures conditions de vie et les meilleures aides possibles.

J. NOUËT

A. LAGORSSE

RENDEZ-VOUS... DE LA COMMISSION CULTURELLE

Vendredi 27 janvier au Château : Café Théâtre «Dédé en Bulles».

Samedi 25 février, au Château : Pièce de théâtre «Le dormeur éveillé».

Samedi 25 mars, à l'Eglise : Chorale «Lucien Bass».

Samedi 29 avril, au Château : Groupe polyphonique A Capella «Vocapellades».

Samedi 27 mai, au Château : Spectacle pour les enfants de «Joffroi».

Expositions :

- Exposition photos et concours photos : salles du Château du 10 au 17 avril.

- Exposition peintures du 15 juillet au 15 août.

Cinéma :

Une fois par mois en hiver à l'ancienne salle des fêtes.

COMMISSION CULTURELLE

La commission culturelle réunissant une vingtaine de membres vous a proposé :

- Une soirée poésie le 26.02 : hommage à Pierre André Benoit (P.A.B) à qui l'on doit le dessin de la clôture de l'usine S.A. Unic.
- Un concours photo sur le thème «la Lumière» du 26.03 au 04.04, quatre prix dont 2 locaux.

- Ginel Stéphanie - Raffin Nelly

- Minifestival rock, place de la Lisette avec six groupes :

08.07 : Sulfura 09.07 : Blast'n Injury

Scandale Les Kitchs

Otage Dollar Le Bloch

Budget : Cachets : 11 000 Francs

Subvention : 7 000 Francs

Repas hébergement : 4 960 Francs.

Buvette : recette au Comité des Fêtes.

Ce festival a bénéficié de l'aide du Comité Départemental de la Culture pour la sonorisation et les éclairages avec 5 techniciens.

- Expositions estivales au château :

- du 09 au 23 juillet : Sylvie Reno

- du 29 juillet au 17 août : Kabila, peintures et musiques tziganes.

Réalisation d'une plaquette et d'une affiche (original offert par l'artiste, exposé au secrétariat).

- Avoixcadabra : le 19.07 cour du château, spectacle de jazz vocal, cachet égal aux entrées.

- Concert de piano Mammoser le 19.08, cachet 7 000 Francs, location piano 2 600 Francs, entrées : 5850 F œuvres de Beethoven, Gerschwin.

- Festival Musical Régional avec Taxi Mauve le 26.11 musique irlandaise, cachet 8 500 Francs. Entrées : 98 à 50 Francs. Aide technique du Comité Départemental de la Culture.

La Commission Culturelle composée de membres d'horizons très divers, souhaite développer les activités culturelles du village.

La bibliothèque fonctionne de mieux en mieux : des problèmes d'accès et d'espace seront résolus avec l'aménagement global du Château. Un certain nombre d'animations sont devenues régulières (concours photo, cinéma, expos peintures, festival musical...).

Le Conseil Municipal que je tiens à remercier, a décidé d'accorder un budget culturel de 120 000 Francs (soit 1 % du budget de fonctionnement) en signe de confiance, vu le travail accompli et pour permettre plus de liberté à la Commission Culturelle.

J.M. PILOD



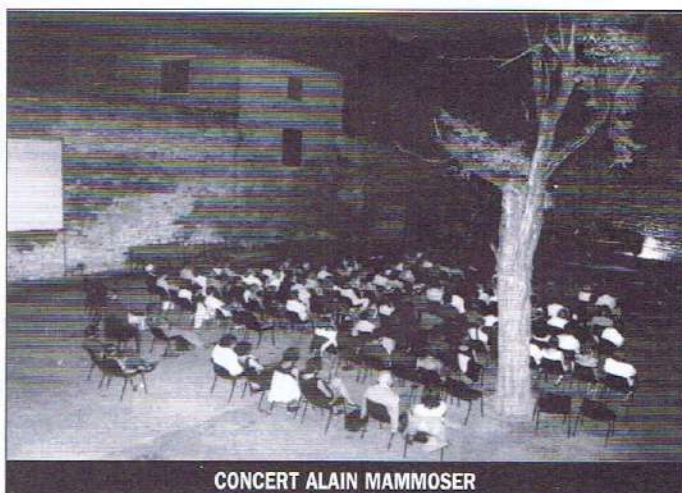
FESTIVAL RÉGIONAL - UNE MUSIQUE ET UN PUBLIC DE QUALITÉ



VERNISSAGE CONCOURS PHOTOS



EXPOSITION SYLVIE RENO



CONCERT ALAIN MAMMOSER

Programme des

JANVIER

- 14 et 15 Salon de la carte postale (comité d'expansion)
- Vendredi 27 Café théâtre «Dédé en bulles» (commission culturelle)

FEVRIER

- Du 12 au 22 Exposition sur la déportation (FNDRIP)
- Samedi 25 Pièce de théâtre «Le dormeur éveillé» G. Victor (commission culturelle)

MARS

- Du 4 au 13 Exposition culturelle et pédagogique «Planète terre» - municipalité.
- Samedi 11 Bal (UCIAPL)
- Samedi 25 Chorale «Lucien Bass» (commission culturelle)
- Dimanche 26 Journée du carnaval (comité des fêtes)

AVRIL

- Jeudi 20 Congrès départemental des retraités mineurs (château)
- Vendredi 7 Vernissage concours photo (commission culturelle)
- Du 7 au 17 Exposition des photos (commission culturelle)
- Du 13 au 17 Foire aux antiquités (comité d'expansion)
- Samedi 15 Bal (El Torino)
- Samedi 29 Groupe polyphonique a capella «Vocapellades» (commission culturelle)
- Dimanche 30 Bal du muguet (comité des fêtes)
- Dimanche 30 Journée de la déportation.
50ème anniversaire de la libération des camps (FNDRIP).

Festivités 1995

M A I

- 20 et 21 Congrès départemental des musiques (association musicale)
- Samedi 27 Spectacle «Joffroi» (commission culturelle)
- Dimanche 28 Démonstration d'artisanat (centre socio-culturel)

J U I N

- 3 et 4 Fête école privée
- 24 et 25 Fête école publique
- Mardi 21 Bal (comité des fêtes)

J U I L L E T

- 2 et 3 National de pétanque (amical club bouliste)
- Jeudi 13 Bal national (comité des fêtes)
- Du 21 au 24 Fête votive (comité des fêtes)
- 27 Départ et Arrivée du Tour du Gard cycliste

A O U T

- 4 et 6 Week-end taurin (El Torino)
- Du 10 au 15 Foire aux antiquités (comité d'expansion)
- Lundi 14 Bal de la brocante (comité des fêtes).

DU 15 JUILLET AU 15 AOÛT
EXPO PEINTURE - CHÂTEAU - COMMISSION CULTURELLE

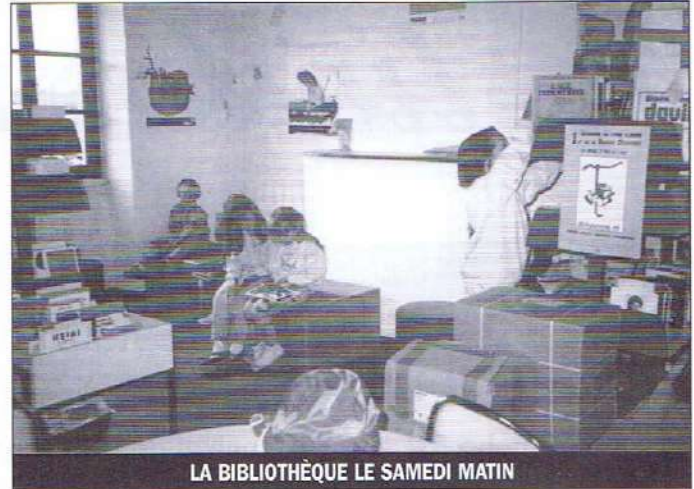
BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale, gratuite et ouverte à tous, offre un choix de 2100 livres : romans, documentaires, revues...

En outre, elle bénéficie de 300 livres prêtés par la Bibliothèque Départementale de Nîmes et renouvelés tous les 6 mois.

Grâce aux 5 bénévoles qui ont pris en charge la gestion, le nombre de lecteurs s'accroît et on compte 163 inscrits.

Nous rappelons que la bibliothèque ouvre ses portes le mardi de 17 h à 19 h, le jeudi de 14 h à 16 h et depuis septembre le samedi de 10 h à 12 h, jour plus particulièrement réservé aux enfants. Les plus jeunes peuvent y écouter des contes et découvrir une source de loisirs et d'enrichissement.



LA BIBLIOTHÈQUE LE SAMEDI MATIN

CENTRE DE SECOURS

Au 25 décembre 1994, les sapeurs pompiers ont effectués 934 missions dont **788 interventions** réparties comme suit :

Dispositif feux de forêts (groupe d'intervention, patrouille dangel, feux de broussailles, de forêts, de dépôt d'ordures sur secteur et en renfort) : **180.**

Opérations diverses (manœuvre, permanence départementale spéléo secours, interventions spéléo secours, destructions d'essaims, sauvetages animaux, recherche de personnes, inondations, contrôle bouches et poteaux d'incendies, protections de biens) : **235.**

Assistance à personnes (chute, malaise, accident de loisirs, accident de travail) et **secours routiers** : **245.**

Feux urbains (feux de cheminées, de container, de véhicules, feux électriques, feux d'appartement, de bâtiment) : **29.**

Renfort (inondation, neige, feux urbains) : **26.**

Service de sécurité (sur et hors secteur) : **73.**

A noter que 309 des 788 interventions concernent la seule commune de Barjac.

Les 146 activités de services constituent le travail administratif des sapeurs pompiers : service des mines, contrôle technique, stages, instructions, visite de prévention dans le cadre de la commission de sécurité de l'arrondissement d'Alès, étude de plan d'intervention, réunions diverses, enseignement du secourisme.

Le centre de secours comporte un effectif de 37 personnes avec une moyenne d'âge de 33 ans.

Les 2 sapeurs pompiers professionnels assurent une permanence 24 heures sur 24 au centre de secours toute l'année, ainsi les délais d'intervention ont été considérablement réduits.

Les différentes manœuvres mensuelles abordent chaque fois un thème différent : secours routiers, feux urbains, feux de forêts, risques technologiques, sauvetage en milieux périlleux, secourisme.

Pour 1995 3 nouveaux véhicules viendront renforcer le parc véhicule.

Les sapeurs pompiers de Barjac ont eu la douleur de perdre leur camarade Laurent Bénézeth décédé en service commandé pour assistance à personne le 12 décembre 1994.

■ EXTENSION CENTRE DE SECOURS :

Ce sont les entreprises Mira-Charmasson, Borel-Gagne et Chantagrel qui ont assuré la réalisation.



LE CYPRÈS AVAIT PRÉPARÉ LE TERRAIN. MISSION ACCOMPLIE !

Le financement est assuré sur la base d'un emprunt CRCA de 700 000 F à 6,6 %. Chaque année, la commune pendant 15 ans remboursera 75 000 F diminués d'une aide du département de 23 047 F soit un coût annuel communal de 51 953 F/an.

Une fois ce chantier réalisé, la commune pourra enfin disposer des anciennes cuisines du Château des Comtes du Roure à d'autres fins... que celles d'un garage.

Les communes voisines ont, elles aussi, intérêt à ce que les performances du centre de secours s'améliorent.

Une négociation est en cours avec elles, pour qu'elles augmentent leur participation financière directe.

Pour sa part Barjac en 1994 a consacré 330 000 F. L'année prochaine s'ajouteront les 52 000 F de remboursement de l'extension, soit 270 F par habitant.

■ COMMISSION DES BOIS ET FORÊTS

Chaque année des travaux d'entretien sont effectués dans les bois.

Aménagement de l'ancien camping des Cèdres

Le local sanitaire de l'ancien camping des Cèdres a été restauré et aménagé par la société de chasse - Groupement Sangliers. Les fournitures importantes ont été prises en charge par la municipalité, les petites fournitures ainsi que les travaux ont été effectués par les chasseurs eux-mêmes. Ce local est fonctionnel et peut être prêté aux associations qui le désirent pour organiser des fêtes champêtres ou repas de plein air sous les Cèdres.

L'aménagement complet - point d'eau - tables - plateforme - de ce lieu de détente que constitue l'ancien camping des Cèdres va être réalisé d'ici l'été, afin que tous les Barjacois puissent en profiter. Ce site deviendra une aire de repos et de plein air **pour tous**.

■ NOTRE FORÊT

Les chasseurs continuent toujours leur travail d'entretien des chemins forestiers. La nouvelle carrière désormais installée dans nos bois, ne semble pas déranger la faune. Le produit extrait de cette carrière est de bonne qualité.

Cette nouvelle activité est prometteuse pour la commune. Les chasseurs souhaitent que l'environnement soit respecté et soit restructuré au fur et à mesure de l'évolution de la carrière.

Les riverains, les chasseurs et les exploitants ne s'en porteront que mieux, la nature est belle, beaucoup de personnes l'aiment, pour quoi les décevoir ?

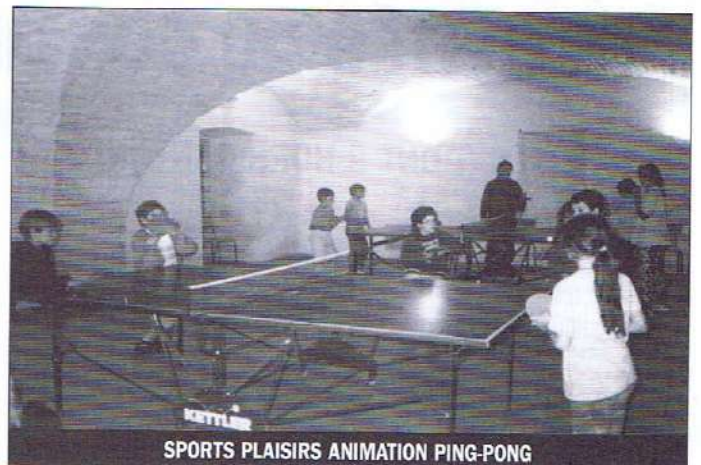
YVES SOULIER

ASSOCIATIONS

La vie associative est précieuse pour notre commune, que tous les bénévoles qui l'animent soient remerciés de leur dévouement. Puissent nos aides diminuer au mieux les sacrifices personnels que souvent ils consentent.

| | Subventions | Photocopies |
|--------------------------|----------------------------|-------------|
| CCAS | 75 000 | |
| OGEC | 25 000 | |
| ASA ASSAINISSEMENT | 30 000 | |
| Comité des fêtes | 30 000 + 11 000 Mal de Mer | 900 |
| Etoile sportive Barjac | 12 000 | 640 |
| Société musique + école | 16 000 + 15 000 vestes | 1 027 |
| Chasse | 1 500 | |
| Club bouliste | 11 000 | 150 |
| Club 3ème âge | 500 | 309 |
| ANACR | 4 250 | |
| Déportés | 250 | 904 |
| Mutilés | 250 | 57 |
| FNACA | 250 | |
| Mineurs | 250 | |
| Pompiers | 4 160 + 25 000 congrès | 4 360 |
| Exploitants agricoles | 250 | |
| Médailles | 250 | 200 |
| Gymnastique | 250 | |
| Tennis club | 4 000 | |
| Chasseurs sangliers | 250 | 25 |
| Spéléo | 250 | |
| ADMR | 2 000 exceptionnelle | |
| RPO | 250 | 780 |
| UCIAPL | 250 | 1200 |
| UFAC | 250 | |
| Danse | 250 | |
| CAMSCI | 250 | 50 |
| Sports plaisirs | 1 500 | 1 500 |
| Génération paix | 250 | |
| APE école publique | 3 300 | 4 821 |
| APE école privée | 2 100 | 1 724 |
| El Torino | 4 000 | 530 |
| Syndicat initiative | 8 000 + 2 000 dépliants | 6 023 |
| Entraide et solidarité | 250 | 50 |
| Radio grille ouverte | 500 | |
| Crop institut spécialisé | 200 | |
| ADICET | | 140 |
| Groupe de théâtre | | 240 |
| Chorale paroissiale | | 1 486 |
| Total | 276 010 | 27 116 |

Permanences : le tirage de photocopies pour les associations s'effectue le lundi de 18 h à 19 h. Merci de respecter cet horaire qui s'intègre dans la planification du travail du secrétariat. Vous pouvez déposer vos maquettes dans la semaine.



SPORTS PLAISIRS ANIMATION PING-PONG

ETAT CIVIL 1994

■ NAISSANCES

Barriero Marine Karen née le 12.08.94 à Alès
Bellil Morgane née le 22.07.94 à Alès
Dumas Tiffany Nelly Amélie née le 19.05.94 à Alès
Guelin Pierre Jean René né le 10.10.94 à Alès
Nicolas Pierre Quentin né le 14.12.94 à Alès
Pierre Anthony Marcel Thierry né le 05.05.94 à Alès
Ranc Adeline Ernestine Antoinette née le 26.12.94 à Alès
Sonzogni Antoine André Francis Didier né le 12.10.94 à Alès.

■ MARIAGES

Couderc Lionel Marcel et Robert Nathalie Michèle Régine le 09.07.94
Daidier Denis Alain Jules et Arlaud Nathalie le 18.06.94
Numa Philippe Robert Marie et Taulelle Lydie Anaïs Camille le 30.07.94
Pierre Thierry Jacques André et Jurek Sandrine le 03.12.94
Thoulouze Bernard Christian et Bouvet Sylvie Marie Noëlle le 30.04.94
Villemagne Didier Guy Joseph et Prat Sylvie Michèle le 12.11.94
Weiss Antoine Yves Germain et Linières Hélène le 20.08.94

■ DÉCÈS

Basque Léon Marcel le 06.08.94 à Vallon Pont d'Arc
Bayle Virginie Natacha Lilia le 19.06.94 à Barjac
Benezeth Laurent Michel Jacky le 12.12.94 à Barjac
Carbo André Raymond le 28.09.94 à Alès
Charmasson Abel Fernand le 09.11.94 à Alès
Chazot Victor Jules Paul le 13.10.94 à Montpellier
Colomb Maxime Jean le 05.05.94 à Vallon Pont d'Arc
Couderc Roger Joseph le 06.06.94 à Lamalou les Bains
Degrand Henri Joseph le 26.03.94 à Barjac
Divol Berthe Marie Joséphine veuve Borie le 23.09.94 à Alès
Divol Emma Louise veuve Bertelot le 09.03.94 à Pontoise
Ducros Gaston Jean Joseph le 23.10.94 à Montpellier
Esnée Michel Pierre le 12.12.94 à Port St Louis du Rhône
Ferraro Maria épouse Pétito le 08.11.94 à Barjac
Ginoux Bernard le 06.01.94 à Vagnas
Grimault Bernard Yves André le 28.10.94 à Alès
Hilaire Henri Célestin Auguste le 19.05.94 à Pontails et Bresis
Leroy Augusta Fanny épouse Lefranc le 30.04.94 à Alès
Loche René Henri le 18.12.94 à Alès
Malignon Berthe Henriette Suzanne veuve Raoux le 26.02.94 à Alès
Meniel Alain Pierre le 16.02.94 à Alès
Nardon Marcelle Georgette épouse Ricoux le 11.03.94 à Alès
Ortége Maria Dolorès veuve Lopez le 17.11.94 à Barjac
Riffard Gabrielle Marie Cécile le 07.07.94 à Barjac
Saint-Etienne Augusta Madeleine Margueritte veuve Lacoste le 24.12.94 à Alès.
Salel Marie-Rose Lucie Henriette le 16.08.94 à St Ambroix
Thomas Augusta Juliette veuve Guillermon le 09.02.94 à Barjac
Viales Marie Louise Alphonsine veuve Sabatier le 02.01.94 à Barjac.

ACTIVITÉS DU CONCILIEUR - ANNÉE 1994

18 AFFAIRES (DONT 8 HORS CANTON). 9 RÉGLÉES.

Il est rappelé que le conciliateur a pour mission de faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement amiable des différends qui lui sont présentés.

Il n'est pas chargé de trancher un litige comme le fait un juge ou d'imposer une quelconque décision.

Le règlement des affaires qui lui sont soumises ne peut être obtenu

que si les parties en cause acceptent de ne pas camper sur leurs positions.

Le conciliateur est tenu à l'obligation du secret. Les informations qu'il a recueillies ou les constatations auxquelles il a procédé ne peuvent être divulguées. Ses interventions ne sont pas rémunérées.

Prendre contact directement auprès de : M. Georges CERISIER

Rue des Lilas - 30430 Barjac

Tél. : 66.24.57.64

LA GARANTIE DES SERVICES

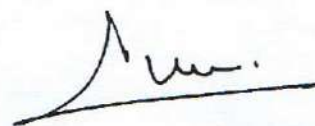
**« Respecter le rendez-vous
fixé, quelles que soient
les difficultés. »**

L'un des 9 engagements d'EDF GDF SERVICES
GARD - CEVENNES

2**Heures**

Engagement de rendez-vous

Vous souhaitez un rendez-vous à domicile. Nous nous engageons à venir dans une plage horaire de 2 heures si vous le demandez.



Philippe TORRION
Directeur d'EDF GDF SERVICES GARD CEVENNES

CITOYENS D'HONNEUR 94...

■ GEORGES MARQUANT

Georges Marquant est né le 28 août 1899 à Châlons sur Marne sur un bateau (de parents bateliers).

A peine âgé de 16 ans, en 1915, au début du terrible conflit mondial il est arrêté pour partir dans un camp de travail allemand avec son jeune frère. Il refuse et se retrouve déporté en Belgique à Sotegen (à 16 ans).

Il perd alors la trace de ses parents qui se réfugient à Paris et il doit attendre le 11 novembre 1918, jour de la signature de l'Armistice où l'Allemagne capitule, et il rentre à Paris. Quelques jours après avoir réussi à retrouver ses parents, il est remobilisé pour son service national au 127ème Régiment d'Infanterie à Valenciennes (le service national venait de passer à trois ans). Il sera démobilisé en 1920, âgé de 21 ans, sous Clémenceau et Poincaré.

En 1921, 1 an après, il est rappelé à Châlons-sur-Marne avec tout le régiment de la classe 19, et il part en Allemagne 6 mois.

En 1922, il rentre à Paris où il se marie et en 1923 il s'engage dans la vie politique. De son mariage naît sa fille, madame Moity, que nous connaissons pour avoir habité à Barjac, et 5 ans après son fils, resté parisien lui.

En septembre 1939, mobilisation générale en France, la guerre éclate. Il est alors appelé à Cambrai, dans le Nord avant de revenir à Paris où il reprend son travail de réceptionniste à l'usine Pyrex-Saint-Gobain.

En 1941, il devient responsable d'un groupe dans la Résistance.

En 1942, il est alors dénoncé par un «copain» et il repart en déportation en Allemagne. Pendant 3 ans c'est la vie terrifiante dans les conditions que l'on sait, dans les camps de concentration, les camps de la mort, où il connaît successivement Dora et Buchenwald, synonymes de douleurs et barbarie.

A la fin de la guerre de 1945, il rentre alors chez lui à Paris, meurtri, épuisé. Il pèse 33 kilos contre 80 au départ. Sa fille ne le reconnaît pas. Il est âgé de 46 ans. Sa femme a beaucoup souffert à Paris et elle décède 6 mois plus tard.

Le temps passe... Et la vie reprend peu à peu. Il devient délégué du personnel et délégué d'entreprise dans son usine pendant 10 ans encore, et il est mis à la retraite à 57 ans.

En 1961, il se retire dans la région, à Saint-Privat avec Angèle, sa seconde épouse, puis se fixe à Barjac.

En 1968, alors qu'il est encore le seul déporté sur la commune, il fait une exposition sur la déportation avec M. Pascal Gabriel, maire. Laquelle exposition remporte un grand succès, vu l'intérêt que lui a porté le public. Il crée alors la Section Locale des Déportés et Résistants à Barjac (F.N.D.I.R.P.) et quelques temps après il organise le premier congrès départemental des Déportés et Résistants à la salle des fêtes, M. Tassy étant maire alors.

Nous lui devons aussi l'appellation de la «Place du 8 mai» à sa demande conjointe avec M. Laurent Baud, au nom des résistants.

Monsieur Marquant a donné dans le village et le canton une autre dimension à la Journée de la Déportation et aux commémorations des dates anniversaires du 11 novembre 1918, du 8 mai 1945, et également du 24 août 44, journée souvenir au Pont d'Auzon.

Monsieur Marquant est le fondateur du club «La Belle Epoque» et c'est lui qui a demandé de faire le 1er banquet des Aînés de la commune, lequel est devenu une institution, bien établie à présent.

Il détient de nombreuses décorations et médailles militaires (9 au total) mais en janvier 1979, il est décoré solennellement de la Légion d'Honneur par monsieur Roger Roucaute, et monsieur Narcisse Bolmont, à la salle des fêtes de Barjac autour de ses camarades, anciens combattants, déportés et résistants et les gens du village.

Depuis cet été, après la mort de M. Etienne Gabriel, M. Marquant reste le seul ancien combattant de 14/18.

Il a dépassé les 94 ans à ce jour. Il conserve cette belle allure d'homme toujours debout, malgré les tempêtes de sa vie tourmentée par deux terribles guerres et de combats idéologiques. Il conserve son idéal politique, il reste déterminé et confiant malgré les remous et les déceptions du monde actuel.

Confiant dans un monde meilleur où les Droits de l'Homme seront une réalité, il reste pour nous un exemple : un partisan de la paix dans le monde.

Aussi la municipalité de Barjac l'a choisi pour être dans son village **Citoyen d'Honneur de la ville de Barjac.**

J. NOUET

■ ALAIN BENEVENT

Je ne vais pas vous présenter notre ami Alain, car je pense que vous le connaissez tous.

Je dois seulement vous donner les raisons qui ont motivé notre choix en ce qui concerne la distinction dont il fait l'objet aujourd'hui.

Alain est né à Ganges. Bien que né dans l'Hérault, un lendemain du 15 août, c'est un enfant du pays, car toute sa jeunesse il la passe chez nous.

Il signe sa première licence en 1971, il est minime. Comme nous n'avons pas d'équipe dans cette catégorie, il participera à quelques matchs avec l'équipe Cadet.

Il sera opérationnel la saison suivante et en 72/73 il participe avec les jeunes de St Jean de Maruejols au championnat Cadet.

Voici la composition de l'équipe qui cette année là a disputé ce championnat. Gilles (St Jean) - Sonzogni, Raoux, Maito, Benoit (St Jean) - Milieu : Aubaret (St Jean) - Euzenne et Verdeil avec un trio de pointe exceptionnel composé de Marc Roux, Alain Benevent et Patrick Gagne. Les remplaçants étaient : Bertrand Patrice - Chaulet Claude - Divol Philippe et Barbosa Carlos.

1972/1973 - 1992/1993 : 20 ans de football, un bail mais aussi 20 ans de fidélité au club, cela mérite bien d'être sanctionné d'une distinction et je peux vous assurer qu'il la mérite.

Il faut bien sûr ajouter à cela que, du fait de sa nomination au secrétariat de la mairie, il va immédiatement s'intégrer au bureau du club, d'abord comme secrétaire puis comme correspondant, assurant la liaison entre les clubs, entre les équipes, entre les joueurs mais aussi et surtout avec le district Gard-Lozère.

Compétent et dévoué, il ajoutera ensuite à ces fonctions administratives celle d'entraîneur des équipes de jeunes qu'il assure le mercredi après-midi puis, plus tard, les fonctions d'entraîneur des équipes séniors, deux fois par semaine.

Le club grandit, le nombre d'équipes aussi. Il fait un stage d'éducateur, et il formera des jeunes pour assurer les entraînements des petits (débutants, poussins, pupilles). Il répartit les charges, il organise, il dirige, il sélectionne, une tâche difficile qu'il assume toujours à la satisfaction de tous.

Cette distinction, il la partage avec son frère le capitaine, avec l'équipe, avec ses amis, avec Philippe l'entraîneur adjoint, avec tous ceux qui comme lui travaillent dans l'intérêt du club, de ce club qui avec lui est honoré aujourd'hui.

Mais c'est tout de même à lui qu'en revient le mérite, le droit de cité, l'honneur d'être Elu.

Pour tout ce qu'il a fait et pour tout ce qu'il continue à faire, j'ai la joie et le plaisir de lui remettre la médaille de Citoyen d'Honneur de la ville de Barjac.

P. PASCAL

MICHEL DUBEY

Né en Suisse, Michel Dubey s'est très vite attaché à Barjac en s'investissant dans les associations.

Gardien de but de l'E.S.B. de longues années, il est remarqué par son fair-play et son calme courtois et jovial.

Il sera adjoint au maire également durant 6 ans.

Après des chefs de musique dévoués et compétents tels que Houben, Raoux, Comte, Galvier, il se lance avec une farouche volonté dans la reprise de l'association «les enfants de Barjac» à laquelle il se dévoue sans compter.

Que l'on juge de l'intense activité d'une année :

- 28 avril : cérémonie des Déportés
- 19 mars : avec les anciens d'Algérie
- 21 mars : carnaval
- 13 juin : école Laïque
- 20 juin : école Libre
- 21 juin : fête de la musique
- 11 juillet : fête des chasseurs
- 13 juillet : retraite aux flambeaux

16 juillet : ouverture de la fête votive
19 juillet : fermeture de la fête votive
7 et 8 août : animation Torino
Pâques et 15 août : brocantes
Mai et 11 novembre
Sainte Cécile
Fête Dieu
Messe de minuit.

Chaque année désormais un concert est donné avec les enfants de l'école de musique.

Depuis 4 ans, l'harmonie va au loin donner ses prestations. Le 23 mai à Alès, Barjac est 2ème au concours. M. Dubey dirigeait 4 fanfares et harmonies. A Bollène, une coupe est obtenue. A Bessèges, le 3ème prix est obtenu...

Mais le grand mérite, c'est de préparer la relève et la création de l'école de musique s'avère un succès d'année en année.

M. Dubey, à travers toi, c'est la musique et tous ses passionnés pratiquants que la municipalité veut mettre à l'honneur. On ne dira jamais assez la difficulté et le mérite qu'il y a dans une société où compte de plus en plus la musique en conserve, de vouloir développer la pratique et la «fabrication» de musiques variées et fraîches. Variées car populaires et complexes, graves et légères, entraînant et émouvantes, religieuses et profanes. Votre activité est une pratique culturelle majeure dans notre village. Elle rythme notre vie tout au long de l'année et nous aide à faire rayonner Barjac dans la région. Beaucoup de communes n'ont pas cette chance. Nous y mettons le prix, mais il n'y a pas meilleur placement que celui de la jeunesse et de la culture. Pour la joie que vous nous apportez, nous avons pensé, au nom des Barjacois, vous faire Citoyen d'Honneur tous ensemble.

J. BELLEGARDE

et

CITOYENS D'HONNEUR 95...



MME CAMBASSEDES, JEAN MICHEL ANDRÉ, SERGE THOULOZE

EN FIN DE SÉANCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DISCUTE DES MOTIONS ET OUVRE LA PAROLE AU PUBLIC :

■ VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

Le Conseil Municipal,

Considérant :

- que Barjac est un bourg centre drainant la population de nombreux villages du Gard et de l'Ardèche,
- que de nombreux commerces se sont développés,
- que l'activité touristique est en progression,
- l'expérience «Point Vert» menée durant la saison estivale 1994 par l'Office de Tourisme en partenariat avec le Crédit Agricole, service se révélant trop astreignant : limitation de retrait à 500 F avec souvent des pénalités financières aux usagers, risques liés aux transport de fonds...

Réitère, simultanément avec l'Office de Tourisme et toutes les personnes concernées, l'implantation d'un distributeur automatique de billets auprès du Crédit Agricole, première banque locale.

Adopté à l'unanimité le 23.01.95.

■ VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR UN MEILLEUR FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Considérant :

- l'aggravation des difficultés à équilibrer le budget pour répondre aux besoins des familles sans alourdir encore une fiscalité trop lourde,
- le poids des transferts de charges cumulés depuis plusieurs années du budget de l'Etat sur celui des communes
- l'inefficacité des allègements des charges de certaines entreprises pour réduire le chômage,
- la nécessité pour le développement économique et la création d'emplois d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés et des collectivités locales,

Demande :

L'augmentation des crédits d'état affectés aux communes en fonction de leurs responsabilités nouvelles ;

Le remboursement des sommes indûment prélevées par l'Etat dans la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et la réduction des cotisations correspondantes ;

Le remboursement de TVA sur toutes les dépenses de la ville dans les mêmes délais que ceux accordés aux entreprises ;

La réduction des taux d'intérêts des emprunts réalisés par les collectivités territoriales ;

L'extension aux communes des mesures prises par le gouvernement octroyant des prêts à taux bonifiés pour les constructions ou les réhabilitations des lycées et collèges, aux écoles primaires et maternelles ;

La compensation totale aux collectivités territoriales de toutes les exonérations et dégrèvements accordés aux contribuables des quatre taxes locales ;

L'abandon définitif par le gouvernement de son projet de mettre à la charge des départements et des communes le financement du RMI.

Adopté à l'unanimité le 23.01.1995.

■ VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL ZONE PROTÉGÉE CULTURE SEMENCES DE TOURNESOL

Le conseil municipal,

entend l'exposé sur la culture du tournesol aussi bien semence que consommation.

Il considère que le plus sûr moyen d'arriver à une solution est l'entente à l'amiable et la déclaration préalable d'emblavement, la création d'une zone et son périmètre de 500 mètres apparaissant pas trop contraignant.

Il regrette qu'aucune réponse n'ait été donnée quant à la proposition du Maire concernant l'attribution supplémentaire de contrats de blé dur pouvant servir de dédommagement aux jeunes agriculteurs qui n'en ont pas.

Adopté à l'unanimité le 23.01.95.

■ VŒU CONCERNANT L'EXPLOITATION DE DÉCOUVERTE ET NOTAMMENT LE SITE DE MERCOIROL

Les mineurs et les populations cévenoles ont engagé l'action pour le maintien et le développement de l'exploitation des découvertes, et notamment du site de Mercoirol.

Alors que 75 % de nos besoins nationaux en charbon sont assurés par des importations, Gouvernement et Charbonnages de France appliquent une politique qui sacrifie notre économie et abandonne notre indépendance énergétique.

Avec près de 9 millions de tonnes de réserve de charbon et des centaines d'emplois que son exploitation pourrait générer, Mercoirol est le site Vital pour l'avenir des Houillères des Cévennes.

EN FIN DE SÉANCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DISCUTE DES MOTIONS ET OUVRE LA PAROLE AU PUBLIC :

La commune de Barjac apporte son soutien aux salariés qui luttent pour le maintien de la création d'emplois, exige l'exploitation du site de Mercoirol, demande qu'une expertise globale des ressources minières soit faite et que s'ouvre un débat national sur l'avenir des industries extractives indispensables tant à notre indépendance nationale que pour l'emploi dans notre département.

Adopté à l'unanimité le 12.07.1994.

■ VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL EN FAVEUR DU MAINTIEN DES CENTRES D'AIDE PAR LE TRAVAIL POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES.

Le conseil municipal, après avoir été alerté par la pétition organisée afin de protester contre la situation financière des Centres d'Aide par le Travail (C.A.T.) pour les personnes handicapées.

Se déclare solidaire des familles, du personnel des C.A.T. pour que ces centres qui ont un rôle irremplaçable auprès des personnes handicapées puissent bénéficier des aides de l'Etat à la hauteur des discours humanistes dont on nous rebat les oreilles.

Adopté à l'unanimité le 12.07.1994.

■ VŒU POUR LE MAINTIEN DE LA FRANCHISE POSTALE

Le Maire signale que dans un extrait du J.O. Sénat Questions-Réponses du 28.04.94, le Ministre de l'Industrie et des Postes et Télécommunications par référence à l'article 38 du Cahier des Charges de la Poste, indique la cessation des franchises postales pour le courrier officiel à l'issue d'une période transitoire dont l'échéance est fixée au plus tard au 31 décembre 1995, les modalités en sont actuellement à l'étude.

C'est une grave nouvelle pour le budget des communes, notamment en pays rural où la Mairie est le Service Public de proximité par lequel transitent tous les documents administratifs établis par les Préfectures ou les administrations : dossiers C.N.I. - carte grise - passeport - permis de conduire - inscription ANPE...

Le caractère officiel des documents, l'envoi le plus souvent d'originaux obligent les transmissions en recommandé.

Si la franchise postale était supprimée, sachant qu'un recommandé normal coûte 18 Francs, quelle sera l'alternative pour les communes :

- de prendre en charge le coût de l'envoi au titre du service public palliant ainsi le désengagement de l'Etat,

- de faire payer les frais d'envoi au citoyen (que fait-on alors du prin-

cipe d'égalité et d'équité, si un citoyen rural paye plus pour obtenir un document officiel qu'un citoyen),

- d'inviter l'administré à se rendre sur place au chef-lieu d'arrondissement qui peut se trouver à 35 km ?

Cette suppression s'inscrit-elle dans le programme d'aménagement du territoire ?

La franchise postale n'est-elle pas un des moyens pour le maintien de la «présence» des services publics en zone rurale ?

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se déclare hostile à la suppression des Franchises postales.

Invite : Mesdames, Messieurs les Ministres, Responsables du Gouvernement,

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Mesdames, Messieurs les Elus.

A réfléchir et à se mobiliser pour le retrait de cette mesure.

■ VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL : SURVOL DES AVIONS

Considérant les nombreuses plaintes de la population de Barjac excédée par les passages répétés en basse altitude des avions de la base d'Orange sur la commune,

Considérant la forte fréquence et les horaires auxquels ceux-ci se produisent,

Considérant les nuisances qu'ils entraînent sur le plan de la santé nerveuse des personnes et sur le comportement du bétail mais aussi les dégradations matérielles qu'ils engendrent (vibrations des vitres, fissures, etc...),

Le Conseil Municipal demande l'arrêt du survol de Barjac par les avions militaires.

Le 07.12.1993.

■ E.D.F. - G.D.F. VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'appel des fédérations CGT - CFDT - FO - CFTC - UNCM d'EDF et GDF aux maires de France, approuve pleinement cette démarche dont l'objectif est de maintenir dans notre pays un outil de service public efficace au bénéfice de nos populations et garant de notre indépendance nationale en matière énergétique.

Comprend et partage l'inquiétude des électriciens et gaziers devant les directives et projets de la commission de Bruxelles dont le but est de soumettre aux lois du marché concurrentiel des produits de première nécessité comme le gaz et l'électricité.

Est en accord total avec les syndicats et agents EDF et GDF sur leur attachement aux principes d'indépendance et de coopération en matière d'énergie et au droit pour chaque pays de la communauté d'organiser un service public selon les lois, les principes et les obligations qui lui sont propres.

Apprécie la position des syndicats visant à élargir le droit de regard des usagers et de leurs élus sur la fourniture de l'électricité et du gaz.

Ces options doivent renforcer et améliorer le service public nécessaire au développement de nos communes et de notre pays.

Voeu adopté à la majorité, deux abstentions : le 07.10.93.

■ VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, considérant :

- que Barjac est un bourg centre drainant la population de nombreux villages du Gard et de l'Ardèche,
- que de nombreux commerces se sont développés,
- que l'activité touristique est en progression constante,

constate l'insuffisance des services publics, poste, perception par manque de personnel.

Demande instamment aux sociétés bancaires, Crédit Agricoles, Caisse d'Epargne, Poste de s'entendre pour mettre en place un distributeur de billets de banque afin que la population ne soit pas obli-

gée d'aller faire des retraits et du même coup, des dépenses à 20 km. Une telle installation consoliderait le commerce local.

Adopté à l'unanimité, le 19.08.1993.

■ VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

En juillet 89, le conseil municipal a délibéré pour demander le contournement de Barjac prenant ainsi ses responsabilités, en 90, le projet a été retenu, en 91, étudié, en 92, les acquisitions de terrains, y compris celles de la commune, effectuées.

Tout est en place pour que les travaux commencent.

Or, la rumeur laisse entendre qu'ils seraient retardés..

Depuis six mois, le Pont de Salavas a été livré aux camions super-lourds qui traversent désormais la difficile rue St Michel, seul passage pour le CD 979. A cela s'ajoutent un trafic de caravanes, d'engins agricoles hors gabarit, un trafic automobile en forte augmentation depuis 89 et de plus en plus de piétons.

Le conseil municipal conscient du danger que représente cette traversée, demande instamment au Conseil Général que les travaux de contournement commencent et soient achevés rapidement.

Voeu adopté à l'unanimité le 19.08.93

ENVIRONNEMENT

ENCOMBRANTS :

Ramassage à domicile, gratuit, sur simple inscription en mairie.

ORDURES MÉNAGÈRES :

Trois ramassages par semaine, lundi, mercredi et vendredi, dans l'agglomération ; une fois par semaine le mercredi dans les hameaux.

COLLECTE DU VERRE :

Mise en place de deux containers supplémentaires.

PILES USAGÉES :

Mise en place d'une borne de collecte.

GRAVATS :

Se renseigner en mairie pour obtenir l'autorisation de dépôt.

Souvenir et Liberté

En 1990, Barjac eut l'honneur d'accueillir le Congrès Départemental de l'Association des Anciens Combattants de la Résistance.

Parmi eux, Aimé Vielzeuf, toujours chaleureux et toujours en proie au devoir de mémoire du "temps des longues nuits".

En toute amitié, il nous a autorisé à publier des extraits, concernant Barjac, de son livre "Terreur en Cévennes". Qu'il en soit remercié.

Nous le faisons pour marquer le cinquantième anniversaire de ces événements avec l'espoir aussi de susciter des récits de la part des témoins et des protagonistes de cette histoire, encore chaude, qui ne peut s'écrire qu'à plusieurs et contradictoirement...



INAUGURATION GRAND RUE JEAN MOULIN
18 JUIN : 50E ANNIVERSAIRE APPEL DU GENERAL DE GAULLE

AIMÉ VIELZEUF

Né en 1922, aux Salles-de-Gardon, dans une famille de mineurs, Aimé Vielzeuf, est le descendant d'un "galérien pour sa foi". Au temps de l'Occupation, il a été résistant et maquisard (membre de l'O.R.A., puis de Front National, F.T.P.F., adjoint au commandant de la 7204e Cie, puis de la 7206e Cie de la R2 - F.T.P.F. : Gard-Lozère).

Après la Libération, d'octobre 1944 à janvier 1946, il a été chargé du Service historique de la subdivision militaire de Nîmes ; il fut, aussi, à partir d'octobre 1945, le dernier "officier liquidateur des F.F.I. du Gard." Instituteur, puis professeur de Collège à la Grand'Combe et à Nîmes, il a été, durant seize ans, le correspondant gardois du "Comité d'Histoire de la 2e guerre mondiale".

Aimé Vielzeuf a écrit — écrit encore — la chronique de la Résistance dans le Gard et les Cévennes, ce qu'un critique littéraire a appelé "la saga de la Résistance en Pays Raïol". Son premier livre "Le maquis Bir Hakeim", écrit "à chaud" en collaboration avec son collègue et ami René Maruéjol, a paru en 1947. Depuis, il a publié une dizaine d'ouvrages de "chroniques" et avec René Evrard un "roman dans l'Histoire" intitulé "Comme le scorpion sous la lauze" qui a obtenu, en 1980, le Prix de Littérature Régionaliste. Pour le compte du Comité d'Histoire, il a établi la "chronologie de la Résistance dans le Gard" et, avec le colonel E.R. Jean Castan, dressé la "carte de l'Action de la Résistance gardoise".

"Terreur en Cévenne" relate, de façon objective — et sans emphase — ce qui s'est passé à Alès et dans la Cévenne voisine, du 8 mai 1944 au 18 août de la même année, avec la venue des Waffen puis des miliciens français. Dans cette région, où résistants et maquisards sont assez nombreux, les Allemands vont inventer une nouvelle technique, celle des "commandos de chasse" que toutes les armées du monde ont, depuis, utilisée. Tantôt en uniforme de S.S., tantôt déguisés en faux maquisards, les auxiliaires de la Police allemande vont tenter de détruire les maquis (A.S. ou F.T.P.F.) installés en Cévenne. Après de rudes échecs à La Rivière, à Cornély et à Barjac, Waffen et miliciens vont limiter leur champ d'action à Alès et à ses alentours. C'est alors que le fort Vauban s'emplit de patriotes arrêtés sur qui s'acharnent leurs géoliers, que le

tragique puits de Célas devient le tombeau de 28 résistants, que 8 autres sont assassinés, près du Gardon, à St-Hilaire-de-Brethmas.

Dans ce nouvel ouvrage Aimé Vielzeuf raconte non seulement la traque des résistants, leur calvaire dans la citadelle d'Alès et leur mort atroce à Célas ; il narre également l'installation des Allemands à Alès, l'organisation de la Résistance dans son arrondissement (il fait notamment l'historique du maquis F.T.P.F. d'Orgnac-Barjac) et tous les combats qui se sont déroulés alors en Cévenne qui, durant une centaine de jours, fut une terre d'angoisse et de souffrance.

Début mai 1994, plusieurs maquis de F.T.P.F. (Francs Tireurs et Partisans Français) dépendant de Front National sont installés en basse Lozère et dans l'arrondissement d'Alès ; à savoir pour ces derniers : le maquis F.T.P.F. du Serre, près de Lasalle et le maquis F.T.P.F. de Barjac. Nous avons fait l'historique du premier dans le chapitre I de "Epopée en Cévenne", ouvrage paru en 1976 ; nous prions le lecteur désireux de connaître cette formation de se reporter à ce livre. Nous allons, à présent, parler du maquis installé dans la région de Barjac, à la limite du Gard et de l'Ardèche, dénommé d'abord "Maquis d'Orgnac" ou "Camp n°5". Nous verrons quelle a été la vie des clandestins qui en firent partie jusqu'au 22 juin 1944, date de ce qu'on a appelé "l'affaire de Barjac" que nous évoquerons alors.

Ce maquis a été créé, au début du mois de février 1944, par Louis Ferri ("capitaine Jacques Lemerrier"), un Italien antifasciste, réfugié en France. Véritable colosse, à l'intelligence vive et au courage tranquille, Louis Ferri est membre de Front National depuis septembre 1943.

Tout de suite, il a été chargé de créer des groupes de "F.T.P. légaux" (1) dans les cantons de Roquemaure, de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit.

Note (1) : - On appelait ainsi des membres de Front National, organisés dans les villes et les villages, qui continuaient de travailler, de vivre normalement ; mais qui renseignaient les maquisards et les aidèrent dans la préparation et l'exécution des coups de main et des attentats. En mai, (basse-Lozère), juin et juillet (bassin minier d'Alès) ces F.T.P. "légaux", soit rejoignirent les maquis de la région, soit firent partie des Milices patriotiques créées par le FN, ou par le Service B des Compagnies F.T.P.F. existantes.

Souvenir et Liberté

Après avoir organisé des "groupes de huit hommes" à Roquemaure, Connaux, Tresques, Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit, dont il a la charge, Louis Ferri est "appelé au commandement des groupes de sabotage F.T.P.F. du département du Gard".

Luis et ses camarades exécutent plusieurs "attentats" importants, notamment, des destructions de pylônes de lignes électriques à haute tension près de Vénéjan et de Bagnols, et des coupures sur la voie ferrée Nîmes-Lyon par Le Teil "quatre coupures par explosifs, deux par déboulonnages de rails à l'aide d'une clé à tirefond qui interrompirent chaque fois durant plusieurs heures — voire une ou deux journées — tout trafic ferroviaire sur la rive droite du Rhône".

Au début de février 1944, à la suite d'une dénonciation, un mandat d'arrêt fut lancé contre Louis Ferri. Celui-ci échappa de justesse aux policiers. Il fut "condamné, par contumace, à vingt ans de travaux forcés par la Cour spéciale de Nîmes, comme terroriste dangereux". C'est alors que, "passé dans l'illégalité", il fut chargé par Jean, le C.O.R. (Commissaire aux Opérations Régional) de la R2 F.T.P.F., de "monter un maquis" dont il assumerait la direction.



AIMÉ VIELZEUF ET JACQUELINE TALOUARN
ANCIENNE DÉPORTÉE CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Jacques décida d'installer le camp projeté aux confins du Gard et de l'Ardèche, près de l'Aven d'Orgnac, dans des huttes ayant, naguère, abrité des "bouscaliers". Cinq cabanes de bûcherons-charbonniers, groupées en rond dans un creux, à proximité d'une citerne, sont ainsi occupées. Quelques autres, disséminées alentour, seront aussi utilisées par les clandestins de Jacques. L'une d'elles servira de dépôt de vivres ; dans deux autres on entreposera des vêtements et des matériels divers. Mais la toiture de ces constructions rudimentaires, faite de branchages, de terre et de mousse, étant peu étanche, lorsqu'il pleuvait, les maquisards, pour dormir, s'installaient dans des grottes voisines dont le confort était plus que sommaire !

Dès le 12 février, Jacques et une équipe de huit hommes que, par la suite, on appela le "groupe d'action", occupent les cabanes les moins abîmées qu'ils retapent du mieux qu'ils le peuvent. Pour survivre, les maquisards disposent de "quelques tickets d'alimentation remis par la Région" ; ils sont aidés aussi par plusieurs paysans patriotes qui leur vendent, au plus juste prix — ou leur donnent souvent — de la nourriture. Par la suite, et au fur et à mesure que l'effectif du "Camp n°5" augmentera, le responsable s'assurera d'autres concours : en particulier celui de quelques commerçants amis de la région et celui du "Comité des Femmes françaises" de Vallon. Il faudra, plus tard, opérer des "récupérations" (de vivres, vêtements, explosifs, carburant) sur les stocks des entreprises industrielles voisines (mines de Barjac, usine Péchiney

de Salindres, dépôt de ravitaillement d'un grossiste des Mages, notamment).

Vers la mi-mars, le maquis F.T.P.F. fondé par Jacques compte près d'une cinquantaine d'hommes groupés en seul camp. Les maquisards logent dans les diverses cabanes élevées dans un rayon de près d'un kilomètre, mais ils ne disposent que d'une seule cuisine.

Jusqu'au mois de juin, les clandestins du "Camp n°5" vont connaître des conditions d'hygiène très médiocres, attendu que dans la garrigue l'eau est rare. Les maquisards, qui survivent — ils ont très peu d'armes, seulement des explosifs qu'ils ont dérobés dans les magasins à poudre des mines de Barjac ou de Saint-Paulet-de-Caisson —, disposent en fait d'eau tout juste de quoi préparer leur nourriture et étancher leur soif. On ne gaspille pas le précieux liquide pour la toilette et la lessive ! Aussi, par manque de soins corporels — les hommes ne pouvant se laver convenablement — les poux font leur apparition. Pour remédier à cette situation, Jacques et ses camarades du triangle de direction décident de "décentraliser, de faire éclater le camp et de disperser les maquisards".

Pour "dégager" le camp d'Orgnac, le 2 juin, Jacques en installe deux nouveaux : "Le premier — un groupe de liaison d'une douzaine d'hommes — à la côte 454, au-dessus de la route départementale 225 allant de Saint-André-de-Cruzières à Courry ; là, se trouvent de petites constructions — des sortes de *mazets* — abandonnées. (C'est en ces lieux que l'état-major de la R2-F.T.P.F., devait initialement s'établir) ; le second, près l'Allègre, sur la route du Pont d'Auzon (au début seulement une quinzaine de clandestins entres autres, Bord, Serrano, Tauleigne)." #

Vers la mi-juin 1944, le C.O.R. Jean Garnier ("Barry", "Labeille") et l'état-major de la R2-F.T.P.F. projeteront de faire déserteur les Arméniens, enrôlés le plus souvent de force dans la Wehrmacht, de l'*Ost Legion* cantonnée à Mende.

Par l'intermédiaire de résistants vialassains et mendois, membres de *Front National*, on l'a vu plus haut, des contacts ont été pris avec les responsables des légionnaires d'origine soviétique désireux de passer au maquis et un plan d'action établi. Au jour J (fixé au 16 juin) et à l'heure H, les Arméniens devaient neutraliser leurs gradés allemands, puis gagner les maquis F.T.P. de la basse Lozère en emportant leurs armes individuelles et tout l'armement lourd (mitrailleuses, mortiers, canons) de la garnison de Mende.

Le maquis de Jacques participera à cette action avec pour mission d'établir des barrages afin d'isoler la garnison allemande d'Alès et de couper, autour de cette ville, les routes venant de Nîmes, de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit où se trouvent d'importants contingents de Troupes d'occupation (de la Wehrmacht et des S.S.).

Avec une cinquantaine d'hommes armés de mousquetons, de pistolets, de grenades et de trois F.-M., à bord de trois camions, Jacques, parti à minuit de Barjac, arrivera à La Jasse, près d'Alès, où les F.T.P.F. s'installeront.

Mais à cause de certaines indiscretions, le projet de Garnier et de ses amis avortera. Les Allemands ayant eu vent de l'affaire arrêteront un certain nombre d'Arméniens et bouclèrent l'*Ost Legion*. Cependant, dans les jours qui suivront, près de quatre cents légionnaires arméniens désertèrent, individuellement ou par "petits paquets", en emmenant leurs armes individuelles, et rejoindront les F.T.P. de la Vallée Longue.

Après l'échec de la tentative d'évasion de Mende, Jacques et ses maquisards retourneront à leur camp proche d'Orgnac. Peu de temps après, Jacques recevra l'ordre d'occuper de concert avec d'autres maquis de l'Ardèche, Barjac, Vallon, Pont d'Auzon et Saint-Jean-de-Maruéjols. C'est ce que nous verrons dans la suite de cette chronique.

Après avoir tenté d'anéantir les groupes de "terroristes" de la Cévenne — de

Souvenir et Liberté

la région de la Salendrinque et de la Vallée Longue — Waffen et miliciens vont essayer d'éliminer ceux dont les camps sont installés dans les garrigues de l'est du Gard et de la basse Ardèche.

Les miliciens, renseignés, notamment par un des leurs originaire de Saint-Jean-de-Maruéjols, savent que, dans cette région, de nombreux "réfractaires" se cachent dans les bois et qu'ils effectuent de hardis coups de main, en particulier sur les magasins des installations industrielles, récupérant ainsi des vivres, des vêtements, du carburant, des armes et des explosifs.

Nous savons que l'information est exacte : nous avons, précédemment, évoqué le maquis F.T.P.F. que Louis Ferri a fondé près de Barjac.

Le 22 juin 1944 va débiter ce qu'on a appelé "l'affaire de Barjac". Celle-ci commence par l'occupation de cette grosse bourgade et des villages voisins de Saint-Jean-de-Maruéjols, de Pont d'Auzon et de Vallon, par des hommes de "Jacques Lemercier", de concert avec des maquisards d'autres formations installées dans le sud de l'Ardèche.

Et durant trois jours, du 22 au 24 juin, Jacques, avec plus d'une centaine d'hommes, sera maître de Barjac.

Le lieutenant de gendarmerie Janson, commandant la section de Bessèges, dans un rapport en date du 28 juin 1944, écrit : "Sur des incidents s'étant produits dans la région de Barjac (Gard)".

"Dans la journée du 22 juin 1944, une centaine de réfractaires se sont installés à Barjac occupant la mairie et le bureau de poste.

Ils se sont rendus à la perception et ont exigé la remise de la caisse, soit une somme de vingt cinq mille quatre cents francs (25 400 F) qu'ils ont emportée.

Le 23 juin, au lever du jour, un groupe de miliciens a, par surprise, arrêté dans le village de Barjac, huit de ces individus qui ont été emmenés en automobile.

Immédiatement le village a été mis en état de défense par les occupants, se disant de la "Résistance". Les quatre routes y aboutissant ont été barrées par des murailles à la construction desquelles ont dû participer les habitants. Des arbres bordant les routes ont été abattus..."

Les miliciens, qui ont intercepté une patrouille de six maquisards, (2) ont aussi arrêté deux civils du village : Martin A., mineur, et Benedito, boulanger. Ceux-ci sont conduits à Alès, avec les F.T.P. faits prisonniers. Pour leur transport, les miliciens réquisitionnèrent un camion stationné dans le bourg et son chauffeur.

Jacques proclame alors Barjac en état de siège. Le lendemain, samedi 24 juin, lui arrivent en renfort des maquisards de l'Ardèche (3).

"Ce même jour, dans la matinée, vers dix heures, une voiture allemande conduite par un civil et transportant trois militaires est arrêtée (à l'un des barrages) sur la R.N. 101, près de Barjac, en direction de Bagnols. Les occupants ayant refusé de s'arrêter, un Allemand a été blessé mortellement, un officier a été fait prisonnier ainsi que le chauffeur. Quant au troisième militaire, il a réussi à prendre la fuite" (4).

Pour essayer de sauver leurs camarades arrêtés par les miliciens, les F.T.P. vont arrêter les parents du miliciens de Saint-Jean-de-Maruéjols et proposer aux Forces du Maintien de l'Ordre de les échanger. En vain (5).

Le 24 juin au soir, Jacques est informé de l'imminence d'une vaste opération de la Milice contre son maquis. On lui signale des préparatifs à Bagnols-sur-Cèze où des miliciens venant de Marseille sont arrivés, à Alès où les hommes de Damand sont installés depuis quelques jours au "Grand Hôtel", ainsi qu'à Pont-Saint-Esprit. Jacques décide alors d'évacuer Barjac et de regagner son camp où d'ailleurs, il ne restera que quelques heures avec ses hommes, le temps d'enlever tout ce qui est précieux ; il s'installe à quelques kilomètres de là, en plein bois, dans un secteur plus facile à défendre. Les F.T.P. ont abandonné leur camp le 25 juin à trois heures du matin ; à sept heures, les miliciens l'investissent et... ne trouvent personne.

"Des centaines de miliciens occupent Barjac, note M. Heyraud. Le maquis s'est replié la veille au soir. Curé, instituteur, chef cantonnier, etc., sont arrêtés ; mais vers quinze heures l'appariteur municipal publie : "Tous les habitants de 18 à 60 ans doivent se rendre immédiatement à la mairie...", et pour conclure : "Menace de mort !".

Salle de la mairie : un milicien, jambes velues, monte sur l'estrade et annonce : "Les dames peuvent se retirer, les messieurs restent..." H. Duffès, mineur, A. Martin, mineur, Casanada, paysan, sont maintenus prisonniers. Cabiac, serrurier, absent de son domicile sera emprisonné dès son retour d'Orgnac. Sarrouy, revenant du maquis, sera incarcéré après avoir reçu une belle raclée !"

En même temps que les miliciens sont venus, de Bagnols-sur-Cèze, "des Allemands avec trois canons antichars" (6)

"Le 25 juin, précise M. Heyraud, on se bat dans nos taillis, sur les coteaux du mas Lozard via Orgnac. Des Allemands ont déjà braqué deux pièces d'artillerie sur Barjac ; mais après entente avec la Milice, ils se retireront le soir-même. Des miliciens logent à l'école publique de filles.

"Des expéditions seront faites dans les environs : à Vallon, dans les bois de Barjac, etc. Chaulet Emile, G. Etienne et leurs familles sont vainement recherchés.

"A signaler le pillage des maisons G. Etienne, Duplant, Griollet, et de l'Economat du Centre. On vole le lard de M. Casanada, propriétaire, père de sept enfants. On lance des grenades dans la maison vide de Joseph Comte, prisonnier des miliciens.

"Dans la salle de la mairie, le buste de la République a été brisé par les miliciens ; celui de notre fontaine, place de l'Hôtel de Ville, a subi le même sort.

"Au cours de son expédition contre le maquis de Barjac, la Milice a eu, paraît-il quelques pertes ; mais elle s'est bien gardée de les publier".

Les maquisards vont prendre à partie les miliciens qui ont attaqué leur camp (abandonné). Pour cela, Jacques divise ses forces en deux importants détachements. L'un se poste sur la route d'Orgnac à La Bastide-de-Virac, par la N.101, puis la D.176 ; l'autre barre la route de Barjac à Orgnac (D.176).

Note (2) : - Parmi eux Pierre Charmasson ("Prosper"), Stanis Jusceunick ("Robert"), Baldo Niero-Diaz ("Yes") et Joseph Comte ("Laroche") qui, par la suite, furent portés disparus, assassinés par les miliciens ou les Waffen.

Note (3) : - "Pendant la journée du 24 juin ils (les maquisards) ont continué d'occuper la localité où sont arrivés une cinquantaine d'Espagnols provenant, paraît-il d'un camp situé dans l'Ardèche". (Extrait du Rapport du lieutenant Janson, commandant la Section de Bessèges).

Note (4) : - Extrait du "Rapport", fait en septembre 1944, par M. Heyraud, directeur d'école à Barjac, pour l'Inspection académique du Gard.

Note (5) : - "Dans la soirée, un groupe de ces individus s'est rendu dans la commune voisine de Saint-Jean-de-Maruéjols et y a enlevé la femme du milicien Champetier, son père et sa sœur. Des tractations entreprises pour l'échange des prisonniers entre miliciens et réfractaires n'ont pas abouti." (Extrait du "Rapport du lieutenant Janson, commandant la Section de Bessèges).

Note (6) : - "Dans la matinée du 25 juin, un groupe important de miliciens a occupé le village, tandis que d'autres, avec des éléments de la Police allemande, entreprenaient une opération dans les bois de la commune d'Orgnac (Ardèche). Un engagement s'est produit entre miliciens et réfractaires et il y aurait eu un mort de chaque côté". (Extrait du Rapport, en date du 28/6/1944, du lieutenant de gendarmerie Janson commandant la Section de Bessèges).

Souvenir et Liberté

Les miliciens sont attaqués à la sortie du bois de Ronze, sur la D.176 : une voiture ouvrant la marche est clouée sur place. Les deux camions qui suivent, bourrés de miliciens, sont immobilisés. Durant plusieurs minutes, de part et d'autre, ça tiraille ferme. Plusieurs miliciens sont touchés. Aucun blessé parmi les maquisards qui se retirent.

Le soir, les F.T.P. de l'autre détachement avec un groupe venu en renfort de Vallon (des hommes du 2e Peloton de Gardes Mobiles de Largentière, passés au maquis), reviennent au camp primitif et déménagent tout ce que les miliciens n'ont pas emporté — notamment des vivres cachés. Avant de se retirer, ces derniers avaient écrit sur une table : "Messieurs, nous reviendrons !" Ils avaient dérobé des ustensiles de cuisine, des vivres, un téléphone de campagne, du cordon détonant, etc., charrié le tout à quelques centaines de mètres du camp, et abandonné la plus grande partie de ces objets près de la route. Ils n'avaient heureusement pour les maquisards pas découvert les importants dépôts de vivres et de munitions cachés dans des grottes.

Les hommes de Jacques et leurs amis transportent tout ce qu'ils ont pu sauver à trois kilomètres de leur camp.

Les miliciens occuperont Barjac jusqu'au 29 juin. Certains bavardent, des patriotes les écoutent et apprennent ainsi qu'ils vont, le 27 à l'aube, investir le bois où se cachent les maquisards. Ceux-ci, avertis, décrochent aussitôt, soit le 26 au soir. Ils traversent la route de Barjac à Vallon, à la hauteur de Vagnas et bivouaquent "au-dessus de Brujas".

Les miliciens effectuent l'opération projetée ; mais le bois est vide ! Dépités, ils brûlent les cabanes qui, pendant plusieurs mois, ont abrité les F.T.P. du "camp n°5".

Jacques et les siens resteront tout le jour — 27 juin — au-dessus de Brujas. A la nuit tombante, ils gagneront La Bastide ; puis de là, le pont de Sampzon.

"Le 29 juin, départ des miliciens. Ouf ! Barjac respire !" note encore M. Heyraud qui ajoute, dans son rapport : "Au cours de juillet et août, nous aurons souvent la visite des soldats de la Résistance : réquisition de voitures, camions, pneus, etc. Il ne faut pas que le blé tombe entre les mains de l'ennemi ; cette tâche sera confiée à nos F.F.I. — qui ne sont pas des "terroristes", mais des soldats tout à fait sympathiques ! — et les camions chargés de céréales prendront la direction de l'Ardèche."

Waffen et miliciens s'acharnèrent particulièrement contre les maquisards F.T.P.F., notamment ceux arrêtés le 23 juin 1944 à Barjac. Victor Bazalgette, surveillant de l'Administration pénitentiaire à la Maison d'arrêt d'Alès, raconte :

"Vers dix-neuf heures, des Waffen et des miliciens les conduisirent à la citadelle. Dès leur arrivée, ils furent dépouillés de leurs vêtements et leurs tortionnaires les frappèrent sauvagement.

Dans la journée qui suivit, je pus me rendre au second étage. Profitant de l'absence de la sentinelle allemande, je demandai à l'un des réfractaires d'où ils étaient. Il me répondit qu'on les avait pris à Barjac et me demanda ce que je pensais de leur sort. Il ajouta que leurs tortionnaires leur avaient promis qu'ils reviendraient, le lendemain, pour les frapper encore ! Je le consolai de mon mieux par quelques paroles d'encouragement et me retirai ensuite pour ne pas donner l'éveil à la sentinelle, absente seulement pour peu de temps.

Les jours suivants, les Waffen et les miliciens firent sortir dans la cour les six réfractaires et les photographièrent, tous alignés. A ce moment-là, nous eûmes peur qu'ils soient fusillés ; mais une fois les photos prises, ils embarquèrent les six hommes dans un camion pour soi-disant faire un échange de

prisonniers avec le maquis. Il n'en fut rien, puisque, le soir même, vers vingt heures, ils les ramenèrent.

Ils étaient depuis peu dans la prison lorsque j'entendis des cris déchirants et un vacarme infernal dans le couloir. Je montai au second étage pour voir ce qui se passait, en prenant pour prétexte d'aller fermer les portes des cellules, car le surveillant-chef n'avait pas voulu remettre les clés des cellules aux Waffen, ce qui nous permettait, ainsi, de pénétrer à l'étage occupé ! (Cela nous fut interdit plus tard, les Waffen ayant exigé une clé pour ouvrir et fermer les portes, hors de notre présence).

Arrivé à la dernière marche du second étage, je vis les Waffen et les miliciens alignés le long du couloir. Ils faisaient défiler leurs prisonniers et lorsque ceux-ci passaient devant eux, ils les frappaient à coups de crosse de mousqueton, tantôt sur la face, tantôt sur le corps ; ils leur donnaient aussi de grands coups de pied dans les parties et les jambes. Les malheureux poussaient des cris de douleur et de désespoir, comme des gens qu'on égorge.

Dans l'une des cellules, celle où était couché la veille celui que j'avais interrogé, se trouvaient des poêles avec leurs tuyaux. Johnny, le chef de la bande, décida alors, ce jour-là, de faire sortir ce matériel par les jeunes réfractaires. Et chaque fois que l'un d'eux sortait, avec dans les mains un ustensile — poêle ou tuyau — ils recevaient un coup de crosse ou un coup de pied qui lui renvoyait la tête contre l'angle du cadre de la porte de la cellule. Souvent, ne pouvant plus tenir, les prisonniers lâchaient tout et s'allongeaient au milieu du couloir.

Je ne savais que faire pour cesser cette scène atroce, cette bande déchaînée qui frappait avec une haine sans nom ; je m'adressai à Johnny et je lui dis de ménager le matériel dont j'étais responsable — étant de service — cela dans le but évident de faire cesser les tortures. C'était le seul moyen que je pouvais employer pour intervenir.

Lorsque l'horrible corvée cessa, l'un des détenus s'allongea dans sa cellule. Il n'eut pas la force de se coucher à l'endroit où il y avait de la paille ! Bientôt, devant sa bouche se forma une mare de sang !

Les tortionnaires quittèrent le fort sans plus se préoccuper de leurs victimes.

Devant la porte de la prison se trouvaient deux gardiens, MM. Martin et Saint-Jean, qui n'étaient pas de service, ainsi qu'une demoiselle, la tante de Saint-Jean. Elle me dit : "Vous devez avoir mal à l'estomac ! Vous êtes pâle !" M. Martin ajouta alors qu'il me remplacerait pendant un moment et il m'invita à aller boire un verre de vin chez lui. Ce que je fis. En effet, j'étais très ému et indigné : c'est bien la plus horrible scène que j'ai vue de ma vie !

Quelques jours plus tard, vers neuf heures trente du matin, Johnny, accompagné d'une bande de Waffen et de miliciens, se présenta à la grille de la cour du fort. Il posta plusieurs de ses hommes à l'entrée de la prison. Les autres allèrent chercher les jeunes réfractaires (sauf un) et les prirent avec eux. Les jeunes ne revinrent plus à la prison. J'ignore ce qu'ils en firent !"





1



2



3



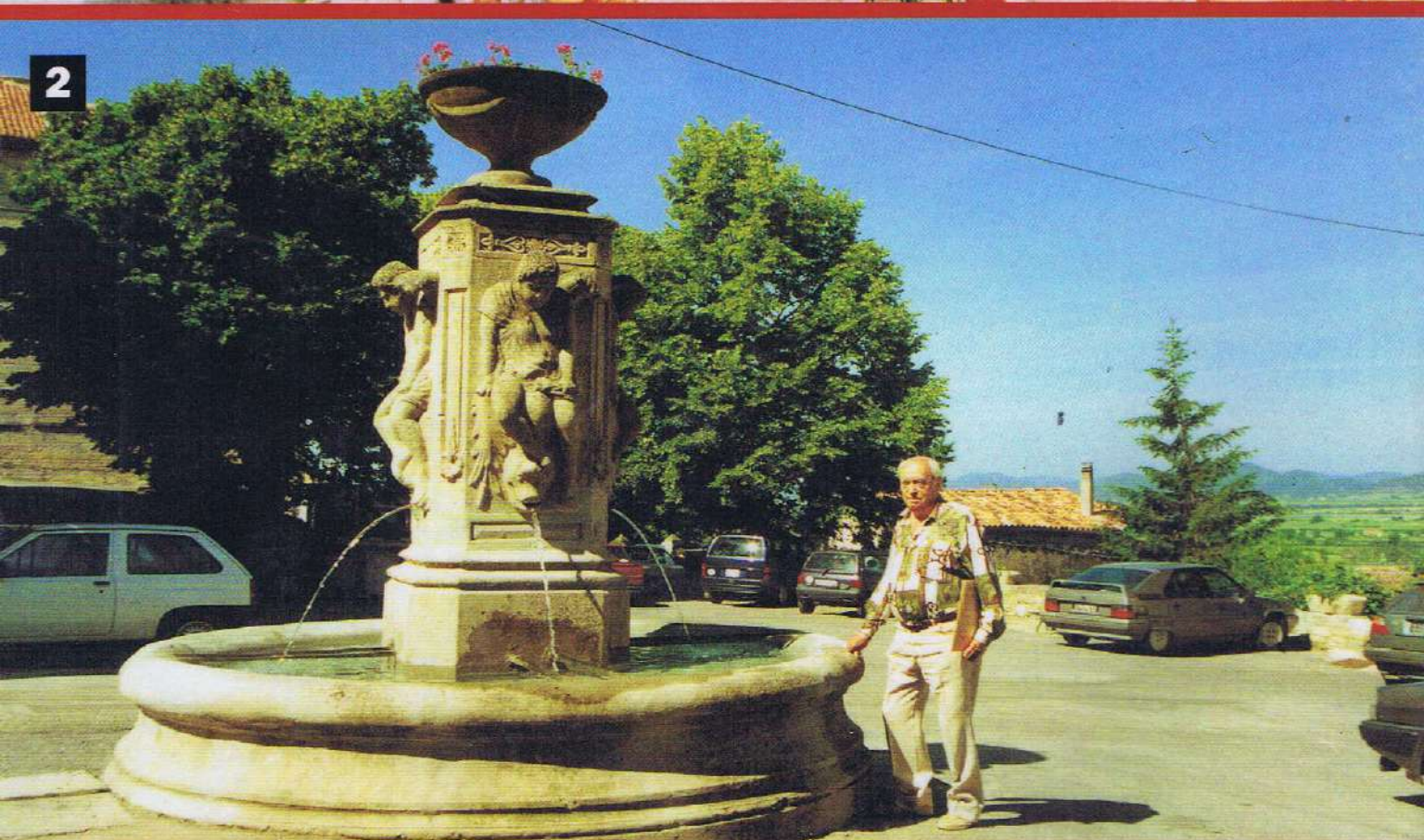
4

1 Laëtitia Belin et son équipe : un bel exemple à suivre...

2 Une garantie de puissance et de recettes pour notre commune.

3 Hommage à l'Abbé Blanc.

4 Un achat bien placé qui va être aménagé : le "terrain Bertrand"

1**2****1**

Le repas des aînés.
Un Barjac chaleureux.

2

Depuis 40 ans, au
service de l'eau et des
sports : Pierre Pascal

3**3**

Vestiaire
Tennis - Football.